

Parc éolien Les Landes du Tiers

Projet de parc éolien Les Landes du Tiers
à La Ferrière (Plémet), Côte d'Armor



Bilan de la concertation préalable
du 27 juin au 17 juillet 2019

réalisé par



Introduction	2
Les moyens d'information	3
Les moyens de participation	5
Synthèse des moyens mis en place	6
Fréquentation du site internet	7
Analyse de la participation	8
Analyse des avis	9
Conclusion	12
Annexes	13

La concertation préalable

Dans un contexte où l'implication du public devient une attente croissante, P&T Technologie a choisi de mettre en place une concertation très ouverte, en ligne sur internet, avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale pour créer le parc éolien Les Landes du Tiers, à La Ferrière (Plémet), Côtes d'Armor.

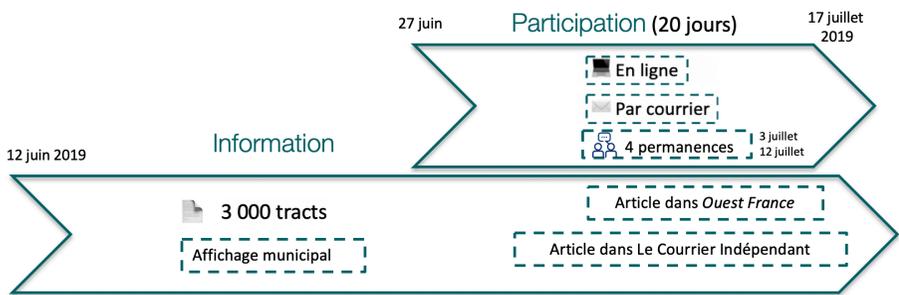
Cette concertation s'est étendue sur un mois, en deux phases:

- o une phase d'information à partir du 12 juin 2019
- o une phase de participation en ligne du 27 juin au 17 juillet 2019*.

Accompagnés par l'Agence de concertation Quelia, P&T Technologie a réalisé un site internet et un dossier de la concertation pour donner accès aux informations pertinentes et permettre au public de participer.

La concertation donne à tous ceux qui le souhaitent la possibilité de s'exprimer sur le projet. A l'issue de la concertation, le bilan est rendu public.

** Suite à une ambiguïté sur la date de fin dans certaines annonces de la concertation, il a été choisi par P&T Technologie de prendre en compte les éventuels avis déposés jusqu'au 17 juillet au lieu du 15 juillet initialement prévu.*



Le bilan de la concertation

Le présent document est le bilan de la concertation. Il peut être joint au dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

Ce document, rédigé par l'agence Quelia, présente l'ensemble des moyens mis en place par le porteur du projet pour informer et permettre la participation de tous à la

concertation, ainsi que les résultats et enseignements de la concertation préalable, et les mesures prises pour en tenir compte.

Le bilan de la concertation est disponible, en ligne, sur le site internet du parc éolien Les Landes du Tiers :

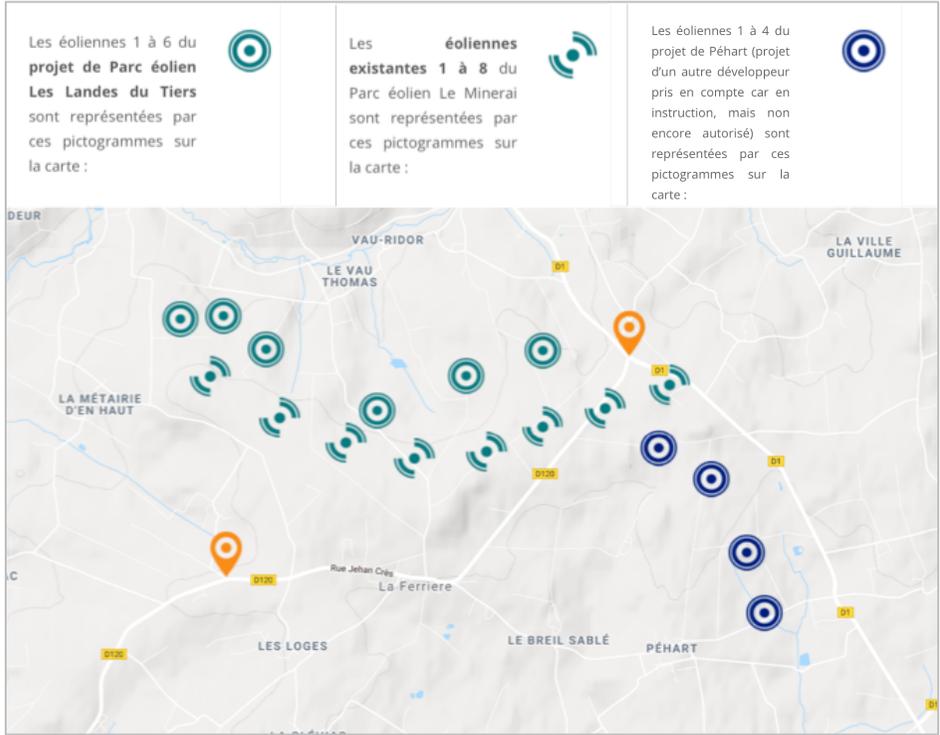
<http://LandesDuTiers.eolien.bzh>

Le projet

Le projet de parc éolien Les Landes du Tiers consiste en l'implantation de 6 éoliennes, de 3,6 MW chacune, sur la commune de La Ferrière (Plémet), Côtes d'Armor, à proximité du parc éolien Le Minerai en service depuis mars 2015.

Introduction

Cette implantation, décidée en fonction de paramètres humains, techniques et environnementaux, est présentée sur la carte ci-dessous.



Photomontage avec vue sur le parc et en projet depuis le croisement entre la RD1 et la RD120 à Plémet

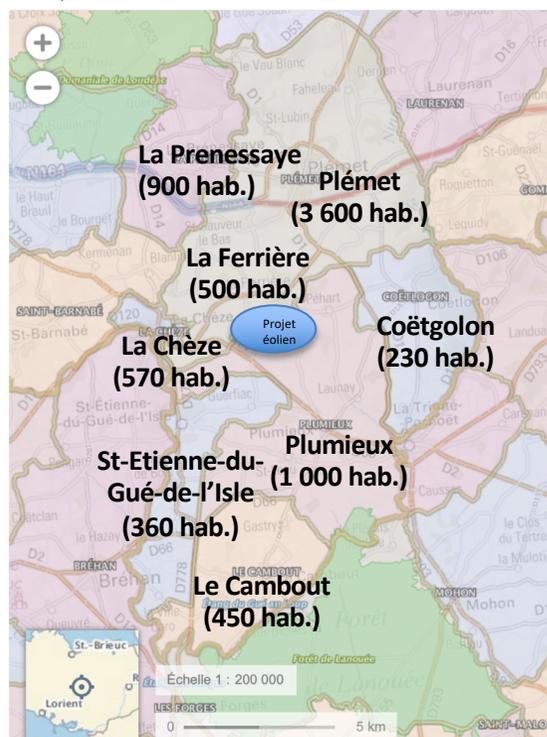
Un périmètre d'information étendu (7 communes)

P&T Technologie a tenu à informer la population sur une large zone de 7 communes à proximité du projet, représentant environ 7 600 habitants : La Ferrière-Plémet, Coëtlogon, La Chèze, La Prénessaye, Le Cambout, Plumieux et Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle),

Des tracts d'information (en annexe 1) au format A5 ont été distribués par Médiapost dans les boîtes aux lettres des 7 communes, soit 2 700 foyers (hors boîtes aux lettres « stop pub ») entre le 17 et le 22 juin 2019.

Le 6 juin, un courrier expliquant la démarche de concertation préalable (en annexe 2) et une affiche (format A3) ont été envoyés aux 7 mairies, pour un affichage municipal. Les affiches présentent aux habitants la concertation à venir et les moyens d'y participer.

Un communiqué a été envoyé aux media, à la suite de quoi un article est paru dans *Ouest France*, les 10 et 11 juillet (annexe 5 et 6), ainsi que dans *Le Courrier Indépendant* le 12 juillet (annexe 7) pour inviter le public à participer à la concertation préalable. Une actualité a été publiée sur le site web de la mairie de Plémet (voir annexe 8).



Carte indiquant les 7 communes proches de la zone du projet ayant fait l'objet d'une distribution d'un tract d'information

Parc éolien Les Landes du Tiers

CONCERTATION PRÉALABLE

P&T TECHNOLOGIE SOUHAITE VOUS PRÉSENTER LE PROJET DE PARC ÉOLIEN EN DÉVELOPPEMENT À LA FERRIÈRE (PLÉMET) ET SOLLICITE L'AVIS DES HABITANTS

DU JEUDI 27 JUIN
AU MERCREDI 15 JUILLET 2019

Pendant cette période, vous pourrez consulter le dossier de la concertation et formuler votre avis sur internet :

<http://LandesDuTiers.Eolien.bzh>

Le dossier sera également consultable en mairie, des permanences d'information vous seront proposées.

Vous pourrez également nous contacter par courrier, sur papier libre à :

P&T Technologie, Parc éolien Les Landes du Tiers
Val d'Orson - Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche



Informez-vous, consultez les cartes interactives et les photomontages

Participez, donnez votre avis en ligne ou par courrier !



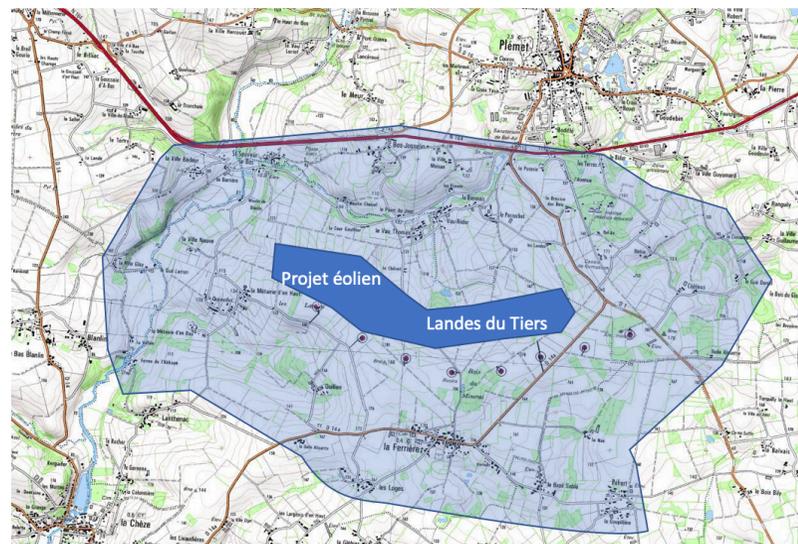
Vos avis seront recueillis et traités par l'agence de concertation Quella
Document imprimé sur papier PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique

Tract diffusé à 2 700 foyers (format A5) et affiche envoyée aux 7 mairies (format A3)

Une attention particulière aux riverains proches

Pour s'assurer que les riverains les plus proches de la zone du projet éolien des Landes du Tiers aient bien reçu l'information, des tracts d'information supplémentaires ont été distribués le jeudi 20 juin 2019, par la société d'intérim locale Flèche Intérim (Loudéac). L'équipe de distribution avait pour consigne de distribuer intégralement toutes les boîtes aux lettres du périmètre défini sur la carte ci-dessous, y compris celles des maisons isolées et contenant la mention « stop pub ».

Une vérification téléphonique aléatoire auprès d'habitants des hameaux concernés a été réalisée : les personnes contactées ont répondu avoir bien reçu le tract d'information, souvent même en double (distribution par Médiapost et par l'agence locale).



Périmètre d'information des riverains proches

Tracts dans près de 2 700 boîtes aux lettres et des tracts supplémentaires aux riverains proches

http://LandesDuTiers.eolien.bzh : un site internet accessible à tous, à tout moment

Afin de rendre accessible à tous et à tout moment une information pertinente sur le projet, un site internet a été réalisé et mis en ligne le 26 juin 2019. Pendant les deux semaines précédentes, une page d'attente a été créée informant les visiteurs de l'imminence de la mise en ligne.

Le site internet est principalement composé de :

- une présentation succincte des caractéristiques du projet
- une présentation de la démarche, avec une attention particulière pour la présentation pédagogique des aspects techniques du projet
- 5 photomontages pour visualiser concrètement l'intégration des éoliennes dans le paysage (depuis des points de vue proches des lieux de vie alentours)
- une présentation du parc éolien, Le Minerai, déjà en fonctionnement à La Ferrière
- une information détaillée pour en savoir plus sur l'énergie éolienne
- une présentation de P&T Technologie, porteur du projet

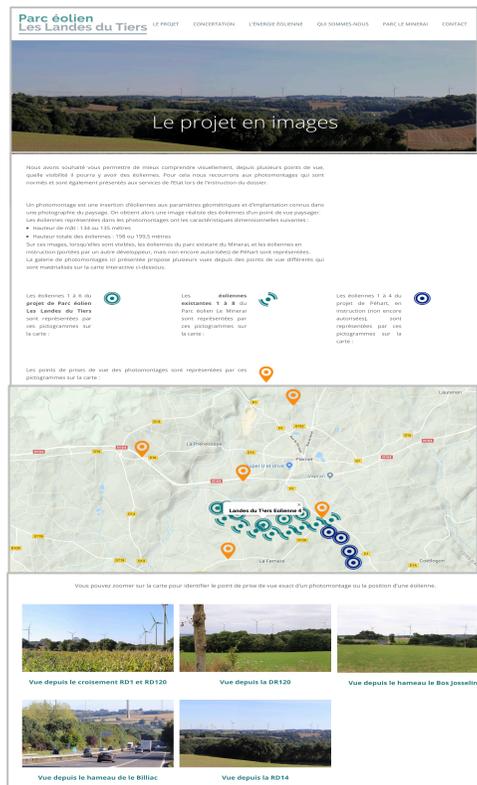
Plusieurs schémas, cartes et photographies illustrent la démarche et le développement du projet.

Un dossier de la concertation disponible sur internet et en mairies

Un dossier de la concertation (en annexe 9), reprenant les principales informations du site internet a été créé. Il est téléchargeable le site internet (document .pdf) et consultable en mairie de Plémét et de La Ferrière aux horaires d'ouverture, pour les personnes n'ayant pas d'accès à internet.



Page de garde du dossier de la concertation



Onglet « Le projet en images » du site internet. Emplacement des 6 éoliennes des éoliennes du Minerai et projet de Péhart (autre développeur) et points de vue des photomontages

Sur chaque photomontage il est indiqué le point de vue depuis lequel la photographie a été prise

2 vues panoramiques sont présentées :
- une vue filaire mettant en exergue les éoliennes du projet
- une vue « réaliste » avec les éoliennes

5 photomontages pour donner à voir le futur parc éolien

Sur le site internet et sur le dossier de concertation, 5 photomontages sont présentés.

Ces photomontages sont réalisés à partir de photographies prises en direction du site sur lesquelles sont insérées les éoliennes du projet. Ils permettent de visualiser l'insertion paysagère des éoliennes sur le territoire en plusieurs points de vue.

Les photomontages présentés sont situés dans le périmètre rapproché du projet à proximité de lieux de vie et offrant des ouvertures visuelles en direction du parc éolien en projet. Lorsque les éoliennes du Minerai (existantes) et de Péhart (en instruction) sont dans le champ de vision, elles sont identifiées et représentées sur les photomontages.

La version en ligne présente une carte interactive sur laquelle on peut zoomer pour découvrir les emplacements des éoliennes des 3 parcs et les différents points de prise de vue.

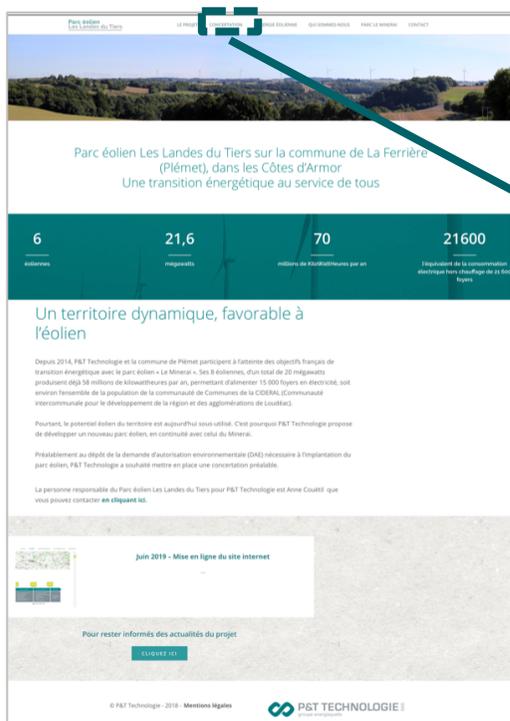


Extrait du dossier de concertation

Photomontage depuis le hameau « Bos Josselin » au sud-est de La Noë-Blanche

3 moyens pour donner son avis du 27 juin au 17 juillet 2019

Depuis le site internet



Onglet « Accueil » du site internet

Du 27 juin au 17 juillet 2019

Sur chaque page du site internet <http://LandesDuTiers.eolien.bzh>, un bandeau de navigation toujours visible en haut de la fenêtre avec un onglet « Concertation » permet d'accéder directement à l'onglet « concertation ».



Via un formulaire en ligne

Sur l'onglet « Concertation », chaque internaute a accès au dossier de la concertation et à un formulaire à remplir en ligne pour donner son avis sur le projet.

Le fonctionnement du formulaire a été vérifié le 26 juin, juste avant la mise en place de la concertation puis tous les 2 jours suite à sa mise en ligne. Des avis ont été reçus régulièrement par ce biais pendant toute la période de la concertation.



Onglet « Concertation » du site internet et formulaire accessible du 27 juin au 17 juillet 2019

En Mairie

En rencontrant l'équipe P&T Technologie lors des 4 demi-journées de permanences

L'équipe P&T Technologie a tenu des permanence d'information aux dates suivantes :

- Le mercredi 3 juillet de 9h à 12h à la mairie de La Ferrière
- Le mercredi 3 juillet de 14h à 17h30 à la mairie de Plémét
- Le vendredi 12 juillet de 9h à 12h à la mairie de Plémét
- Le vendredi 12 juillet de 14h à 17h à la mairie de La Ferrière

Les citoyens ont pu y poser des questions et faire part de leur avis directement aux représentants de P&T Technologie.

Par courrier

Les personnes n'ayant pas accès à internet sont invitées par le tract à adresser un courrier directement aux porteurs du projet :

P&T Technologie, parc éolien Les Landes du Tiers,
Val d'Orson – Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche

P&T Technologie a souhaité recueillir l'avis des habitants sur le projet de parc éolien les Landes du Tiers à la Ferrière (Plémet) et a mis en place la concertation préalable du 27 juin au 17 juillet 2019.

2 moyens ont permis d'informer les habitants sur la concertation préalable à partir du 12 juin :

- dans le périmètre large (La Chèze, Plémet-La Ferrière, Coëtlogon, Plumieux, Le Cambout, St Etienne Du Gué de l'Isle et La Prénessaye) avec une distribution de 2 700 tracts d'information dans les boîtes aux lettres et un affichage municipal dans les mairies
- dans un périmètre ciblé autour de la zone du projet avec une distribution de tracts aux riverains proches (voir p.3) dans les boîtes aux lettres les plus proches

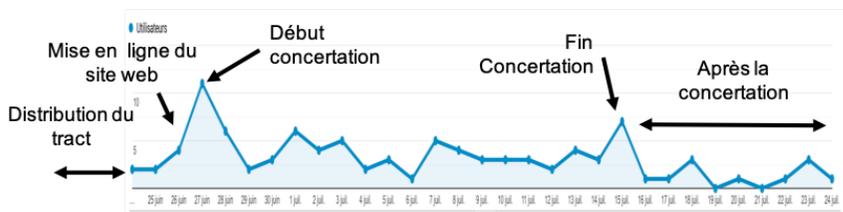
Le public a été invité à s'informer sur le projet grâce au site internet et au dossier de la concertation accessible en ligne et dans les mairies de La Ferrière et Plémet. Ces supports d'information présentent notamment :

- les enjeux (humains, techniques, naturels et paysagers) pris en compte pour définir l'implantation des éoliennes sur le territoire
- une description de l'implantation des 6 éoliennes (carte interactive)
- 5 photomontages pour visualiser l'intégration paysagère des éoliennes.

Pendant près de trois semaines, entre le 27 juin et le 17 juillet 2019, les habitants ont eu la possibilité de s'exprimer sur le projet :

- via un formulaire de participation en ligne
- par courrier, à l'adresse du porteur de projet
- en rencontrant P&T Technologie lors de la tenue de permanences d'information

Plusieurs pics de fréquentation



Nombre d'utilisateurs du site internet par jour entre le 25 juin et le 24 juillet 2019

Pic de fréquentation à la mise en ligne du site internet et début de la concertation (11 visites).

En moyenne 4 sessions par jours pendant la durée de la concertation préalable

Pic de 7 visites le dernier jour (15 juillet)

Moins de visites depuis fin de la concertation préalable (entre 0 et 3 par jour)

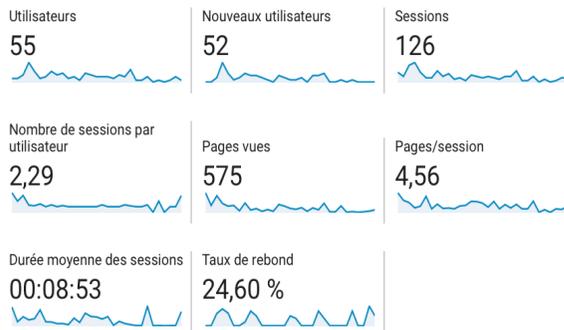
En dehors de la page d'accueil, la page «Concertation», permettant de connaître le dispositif et de donner son avis en ligne, est la plus visitée avec 64 sessions.

La page présentant le projet arrive en seconde position, elle a été visitée 49 fois. Cela témoigne d'une volonté réelle du public de s'informer sur le projet.

Il n'y a eu que 21 sessions pour la page « Le projet en images » (photomontages). On peut en déduire que moins d'1 visiteur sur 2 a consulté cette page.

Page	Sessions	Durée moyenne
Concertation	64	~ 5 min
Le projet	49	~ 3 min
Le projet en images	21	~ 6 min
Liste de diffusion	13	~ 1 min

Des visiteurs intéressés



Pendant la période de la concertation du 27 juin au 17 juillet 2019, au regard de la population de près de 7 600 habitants informés directement par tract, la fréquentation du site par une cinquantaine de visiteurs est peu élevée mais elle n'est pas négligeable.

On peut caractériser l'intérêt des internautes pour le projet :

- Près de 600 pages vues cumulées
- des sessions* moyennes de 9 minutes
- un taux de rebond moyen de 25 %**

** Le taux de rebond correspond aux utilisateurs entrant sur le site et ressortant sans consulter d'autre page.

* Une session correspond à une connexion sur le site internet. Si 1 même personne visite 2 fois le site, cela compte pour 2 sessions, mais pour 1 visiteur unique.

Des photomontages très peu consultés

Les 5 photomontages ont été regardés chacun lors de 6 sessions (5 sessions pour le photomontage montrant une vue depuis le croisement entre la RD1 et la RD120).

La page « Le projet en image » (photomontages) étant accessible uniquement depuis la page « Le projet », cela signifie que ceux qui se sont rendus sur la page « Le Projet » (49 sessions) n'ont sûrement pas consulté la page en entier.

Photomontage	Sessions
Vue depuis le hameau de le Billiac	6
Vue depuis la RD14 (en ligne de crête)	6
Vue depuis la RD120 (et le hameau « la Belle Alouette »)	6
Vue depuis le hameau le Bos Josselin	6
Vue depuis le croisement entre la RD1 et la RD120	5

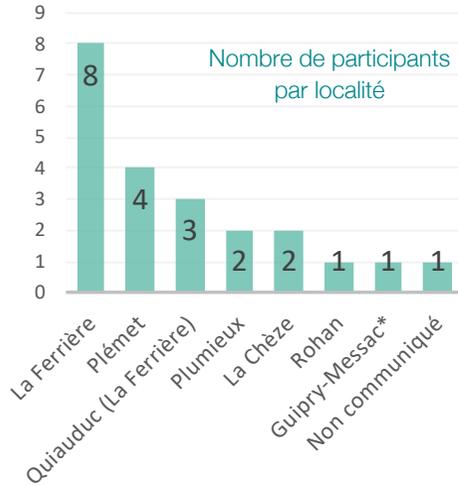
Nombre de sessions par photomontage, pour 55 utilisateurs

Une participation défavorable au projet mais discrète

22 avis reçus pour 7 600 habitants informés

- 13 avis ont été reçus via le formulaire de participation sur le site internet,
- 3 avis ont été reçus par voie postale
- 6 avis ont été formulés oralement lors des permanences en mairie.

Les participants sont essentiellement les habitants des communes les plus proches du parc :



Parmi les 22 participants, on peut noter la présence d'un couple, et de 3 membres apparemment d'une même famille.

* La personne habitant Guipry-Messac (100 km de Plémet) précise être président d'une association qui s'oppose à un parc éolien dans sa commune et avoir de la famille à La Ferrière

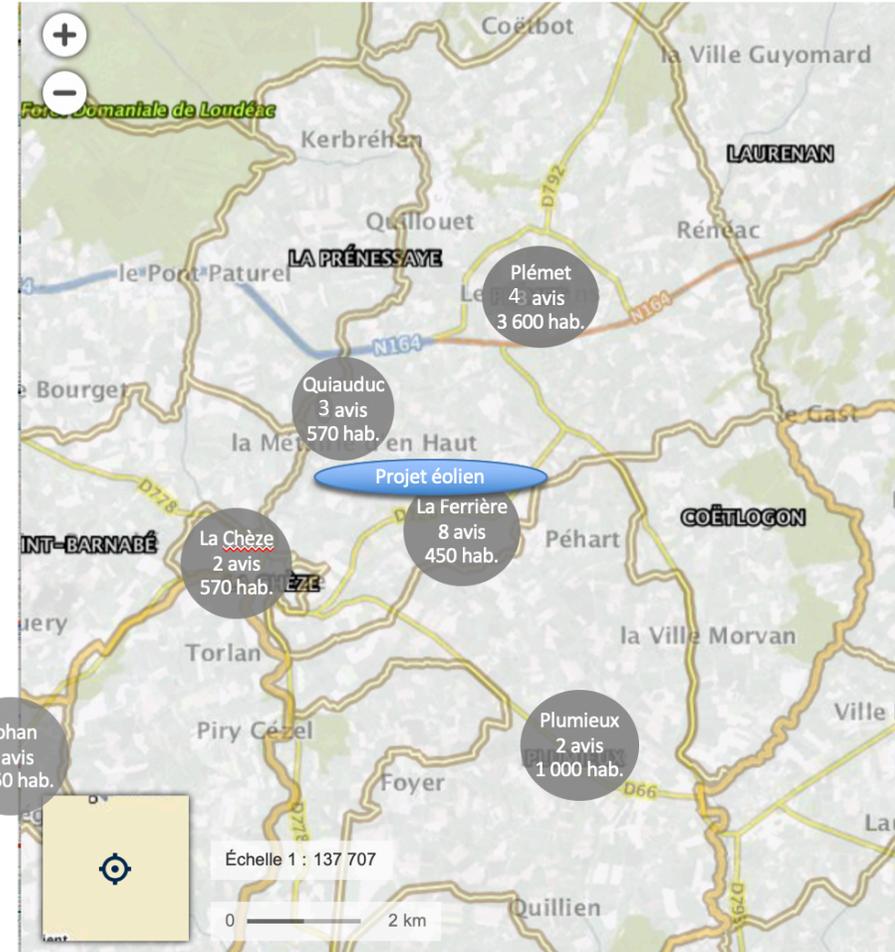
11 visiteurs aux permanences

- 3 juillet 2019 : 3 visiteurs à La Ferrière ; aucun à Plémet
- 12 juillet 2019 : 6 visiteurs à La Ferrière (4 avis) ; 2 visiteurs (2 avis) à Plémet

On observe une plus grande mobilisation de habitants de La Ferrière et une hausse de la fréquentation lors de la 2e permanence (probablement due à l'information dans les journaux).

Des contributions défavorables et fournies

Malgré le faible nombre de participants, on peut souligner la richesse des contributions. La plupart des avis sont négatifs, 1 seul est nuancé. Au total, 117 occurrences* ont été recensées dans les 22 contributions (*1 argument abordé par 1 personne = 1 occurrence) dont 42 proviendraient de la même famille (parents et fils), et 17 d'un habitant d'Ille-et-Vilaine (Guipry Messac).



Carte présentant les avis des participants vis-à-vis du projet par localisation géographique

Avis nuancé	Avis négatif	Total	Population informée
1	21	22	7 600 hab.

Environnement et cadre de vie

Environnement paysager (10 participants – 16 occurrences)

10 habitants expriment leur inquiétude quant à l'impact paysager du projet :
- 3 évoquent des impacts lumineux (« *lumières scintillantes et clignotantes* »), dont 2 liés au parc existant (de nuit comme de jour) : « *Les inconvénients majeurs sont (...) la lumière (3 éoliennes à proximité immédiate de notre maison).* »

-7 estiment que le paysage est altéré par l'éolien dont 4 par les parcs existants, sans toutefois soulever d'enjeux particulier (critique esthétique générale) : « *Domage car notre campagne était vraiment belle avant* » ; « *Les éoliennes sont venues bouleverser et modifier l'échelle du paysage* ». C'est principalement la hauteur des éoliennes qui poserait problème. 4 personnes la critiquent notamment : « *les nouvelles éoliennes seront plus hautes (...) C'est l'inverse qu'il faut faire, les cacher le plus possible ...* »

- 2 participants souhaitent des photomontages supplémentaires (voir p.11)

Environnement sonore (10 participants – 15 occurrences)

10 participants soulèvent une problématique liée au bruit des éoliennes

- 6 se plaignent de nuisances sonores qu'ils disent liées aux éoliennes du Minerai : 3 habitants de la Ferrière les qualifient d'« *extrêmement dérangeantes* » (« *impossible de dormir la fenêtre ouverte* », « *c'est l'enfer jour et nuit* ») et 3 autres personnes disent les entendre également depuis Quiauduc, La Chèze et de Plumieux (« *vent du nord-ouest*). 1 habitant dit entendre le bruit des éoliennes de Saint-Barnabé depuis Rohan. Le bruit serait « *insoutenable et facteur de développement de stress* » et « *plus personne ne [voudrait] habiter le bourg* ».

- 1 personne de Plumieux s'inquiète du cumul avec le parc à venir de Péhart

Biodiversité (9 participants – 11 occurrences)

9 participants supposent un impact sur la faune et la flore :

-7 personnes supposent des conséquences sur la biodiversité (sans en préciser la nature) ; 2 en lien avec le parc du Minerai (« *Nuisances nocturnes pour les animaux : lumières scintillantes et clignotantes* ; « *Tout le monde en souffre y compris les animaux* ») ; 2 se reposent sur des arguments d'autorité (« *A l'école (...) on nous a dit que...* » ; « *c'est établi par de nombreuses études* ») ; 3 mentionnent notamment des conséquences sur l'élevage en général, se référant à Conquereuil (35) et Nozay (44)

-2 chasseurs craignent que les éoliennes ne fassent fuir leurs gibiers potentiels car « *ces champs sont un terrain de chasse habituel pour les Buzzards* » .

Réception TV (3 participants – 4 occurrences)

3 riverains font part d'impacts sur le signal télévisuel (« *images saccadées, figées et son détérioré* ») et les réseaux de télécom.

Développement éolien (8 participants – 10 occurrences)

8 habitants mettent en avant le cumul de l'éolien dans la région (« *saturation et vrai mitage de nos paysages bretons*). 2 critiquent le développement éolien local qui se ferait « *sans aucun schéma d'aménagement et aucune concertation entre les collectivités locales* » et de manière non démocratique : « *Les habitants, les mairies ne veulent plus en accueillir, ils les refusent à la majorité.* »

Configuration du parc (3 participants, 5 occurrences)

- 3 habitants s'opposent aux éoliennes uniquement parce qu'ils les jugent « *trop proches des habitations* » sans en préciser les conséquences. Ainsi, un habitant est favorable aux 3 éoliennes Est du projet et opposé aux 3 à l'Ouest, considérant que le éoliennes de 200m de hauteur doivent être à plus de 660 m des habitations (adaptation proportionnelle de la réglementation des 500 m créée pour les éoliennes de 150m de haut)

- 1 personne remet en cause la légitimité de l'implantation car les éoliennes proposées ne respecteraient pas les 3 critères énoncés par P&T Technologie (distance de 500m aux habitations et aux éoliennes existantes, et positionnement hors zone écologique à enjeux faible à fort).

Rentabilité et répartition de la valeur ajoutée

Retombées économiques locales (6 participants – 18 occurrences)

6 participants questionnent la répartition des retombées économiques du projet

- 2 habitants reprochent des retombées qui ne profiteraient, selon eux, qu'aux élus (« *l'implantation des premières éoliennes a été faite sur des terrains des élus de la commune et de leurs proches (...) qui profitent des retombées financières et non les habitants des zones où sont implantées les éoliennes.* »)

- 1 habitant craint une répartition inégale locale (tout pour Plémet au détriment de la Ferrière)

- 2 personnes remettent en cause toute retombée pour la commune, faisant notamment le bilan quelques années après l'implantation du parc du Minerai : « *le seul café restaurant que nous avons est fermé et l'école primaire menace de fermer ! (...) Aucun emploi direct ou indirect n'a été créé.* »

Productivité et adéquation avec les besoins locaux (4 participants – 4 occurrences)

4 participants questionnent « *l'utilité* » et la pertinence d'un nouveau parc éolien :

- 2 soulignent que « *les huit turbines actuelles ne fonctionnent jamais complètement* » remettant en cause la productivité du parc du Minerai (et donc de l'éolien local) pour l'un, les besoins énergétiques locaux pour l'autre (les éoliennes n'étant implantées que pour bénéficier « *des subventions disponibles* »)

- 1 personne craint que le parc des Landes du Tiers ne soit pas efficace et n'affecte le rendement du parc du Minerai « *Les éoliennes 2 et 3 (en partant de l'ouest) seront construites à moins de 500 mètres des autres éoliennes, (...) produiront peu d'électricité (...) et détérioreront le rendement des éoliennes déjà existantes.* »

- 1 habitant reproche à l'éolien d'« *industrialiser les campagnes pour les besoins énergétiques des grandes villes.* »

Des avis qui questionnent l'énergie éolienne

La concertation préalable relative au projet Les Landes du Tiers a été l'occasion pour 9 des participants de questionner l'énergie éolienne en général, sans faire de lien avec le contexte local.

Externalités négatives sur l'économie

Immobilier

7 participants expriment leur inquiétude quant à une « *perte de la valeur de [leur] biens* » immobiliers. L'un craint notamment que les habitations ne deviennent des « *HLM de la campagne* ».

Tourisme

2 participants craignent que leurs « *campagnes perdent leurs identités, et par conséquent du tourisme* », notamment du « *tourisme vert* ».

Coût pour la société

3 participants se soucient du coût pour la société, à différents échelons (communes, contribuables locaux et contribuables français) : « *Ce sera la commune et donc les habitants qui payeront* », « *Pour être rentable, la production électrique produite doit être rachetée 2 fois plus cher et donc subventionnée par de l'argent public : un gouffre économique* ».

Impacts sur la santé

6 personnes affirment ou questionnent des potentiels impacts sur la santé de l'homme et des animaux, de diverses natures, sans se fonder sur des exemples locaux : « *Les pâles des éoliennes remuent des microbes et poussières qui retombent sur les êtres humains provoquant de plus en plus allergies et maladies incurables, de même pour nos animaux* », « *Nuisances électromagnétiques sur le comportement des animaux et des humains* », « *maux de têtes* ».

Réflexions sur le cycle de vie de l'éolien

4 personnes remettent en cause le caractère « *propre et durable* » de l'énergie éolienne

Production électrique

2 participants soulèvent la problématique de l'intermittence de la production d'énergie éolienne critiquant un supposé recours aux énergies fossiles émettrices de CO₂ pour répondre à la demande : « *Les éoliennes ne réduisent en rien les rejets de CO₂, au contraire elles les augmentent puisque que pour palier à leur production intermittente, on fait appel à des productions thermiques émettrices de rejets comme en Allemagne et mettant en avant la nécessité de trouver des solutions au stockage de l'énergie excédentaire (« cette énergie du vent est effective 25% de l'année, et très peu productive (...) Elle n'est pas non plus stockable »).*

Matériaux et démantèlement des éoliennes

3 personnes abordent la problématique des matériaux notamment :

- Les lieux et processus d'extraction qui « *polluent énormément* » : « *pour créer une éolienne il faut extraire des terres rares (aimant) qui sont la plupart exploitées par la Chine.* »
- Le recyclage (« *tenter de recycler leurs matériaux* »)

2 personnes questionnent le démantèlement des éoliennes dans son effectivité (« *que deviendront ces socles en béton quand les éoliennes ne fonctionneront plus ?* ») et son financement : « *Pouvez-vous confirmer que la commune (et donc les contribuables) n'auront rien à payer?* ».

Questions

Les questions issues de la concertation ont été synthétisées et sont, par ce document, soumises à l'équipe de P&T Technologie.

Enjeux énergétiques

- Pourquoi les huit turbines actuelles du Parc du Minerai ne semblent-elles pas pleinement utilisées ? Est-ce parce que l'énergie n'est pas nécessaire ou parce qu'elles ne fonctionnent pas ?
- Les éoliennes produisent une énergie intermittente. Quelles sont les techniques utilisées pour stocker l'énergie éolienne excédentaires afin de lisser la courbe de production de l'énergie ?
- Où les éoliennes sont-elles fabriquées ?
- L'extraction des matériaux nécessaires à la fabrication des éoliennes (aimants notamment), notamment en Chine, est un processus polluant. Dans quelle mesure cela impacte-t-il le bilan carbone global des éoliennes ?
- Ne faut-il pas plutôt favoriser les économies d'énergie et la rénovation énergétique des bâtiments ? Pourquoi ces domaines sont-ils délaissés par les politiques publiques ?
- A quels besoins répond l'implantation du parc éolien Les Landes du Tiers ? L'énergie est-elle consommée localement ?

Enjeux économiques et retombées locales

- Le projet de Parc Les Landes du Tiers bénéficie-t-il de subventions ?
- Que touche financièrement chacun des acteurs (communes, propriétaire terrien, P&T Technologie) ? A qui vont profiter les 6 nouvelles éoliennes ?
- Comment sera répartie la fiscalité locale entre Plémet et la Ferrière ?
- Quels sont les avantages pour la commune de la Ferrière d'avoir des champs d'éoliennes sur ses terres agricoles ? Création d'emplois ? Vie sociale ?
- A qui appartiendront les éoliennes ?
- Pourquoi les éoliennes du Minerai sont-elles implantées sur les terres d'élus ou de leurs proches ? Qui sont les propriétaires des champs où seront implantées les éoliennes des Landes du Tiers ?
- Pourriez-vous nous fournir une copie d'un contrat de bail emphytéotique ?
- P&T Technologie propose-t-elle des circuits organisés de parcs d'éoliennes en campagne ? Cela attire-t-il des touristes ?
- L'installation d'un parc éolien a-t-elle un impact sur le prix de l'immobilier ?

Configuration du parc

- Existe-t-il un schéma d'aménagement éolien sur le territoire ?
- Vous précisez que les nouvelles éoliennes seront plus hautes : est-ce pour une « mise à niveau des hauteurs de nacelles » selon le relief ?

Démantèlement

- A qui appartiennent les socles en béton ? Quelle est la méthode utilisée pour démanteler les socles de béton enfouis dans le sol ? Que deviendront-ils à la fin de l'exploitation du parc ?
- Quelles sont les modalités du démantèlement des éoliennes (technique utilisée, échéances, répartition et prise en charge des coûts)
- Qui procédera et prendra en charge financièrement le démantèlement des éoliennes ? La commune (et donc les contribuables) en payeront-ils une part ?

Cadre de vie

- Il existerait des types d'éoliennes qui ne feraient pas de bruit. Pourquoi celles du Minerai sont-elles bruyantes ? Allez-vous faire quelque chose pour y remédier ?
- L'entreprise P&T Technologie a-t-elle prévu de verser des indemnités aux riverains pour les dédommager de potentielles gênes ?
- Les éoliennes sont-elles dangereuses pour l'homme ?
- Pourrait-on avoir des photomontages de points de vue depuis Péhart et des hameaux situés à l'Ouest du projet (La Métairie d'en Haut, la Ville Neuve, Quiauduc) ?
- Le nouveau parc éolien va-t-il impacter la réception TV ?

Quelques retours positifs

Information

2 participants saluent la démarche d'information mise en place par P&T Technologie autour du projet, notamment la documentation en ligne jugée « *claire et quasiment complète* ».

Réception TV

1 participant dit avoir obtenu la prise en charge d'une nouvelle installation permettant la réception de la TV suite à la mise en service du parc du Minerai.

L'équipe de P&T Technologie a réalisé une concertation préalable afin d'informer et de recueillir les avis des habitants sur le projet de parc éolien des Landes du Tiers sur la commune de La Ferrière (Plémet, Côtes d'Armor, Bretagne). P&T Technologie a procédé à une information générale dans le périmètre des 7 communes limitrophes du projet (La Cheze, Plémet-La Ferrière, Coëtlogon, Plumieux, Le Cambout, St Etienne Du Gué de l'Isle et La Prénessaye) soit environ 7 600 habitants informés, et une information ciblée auprès des riverains les plus proches du projet de parc éolien Les Landes du Tiers.

Malgré une participation limitée, la concertation préalable a permis à 20 habitants d'apporter des contributions riches sur le projet en amont de la demande d'autorisation environnementale unique. Ces contributions sont essentiellement critiques de la démarches de P&T Technologie.

Les participants ont pris le temps d'apporter des contributions structurées et de porter à l'attention du porteur du projet des questions sur le projet et sur l'éolien en général.

A noter qu'une très large majorité des habitants ne s'est pas exprimée malgré l'information, les moyens mis à disposition pour participer et malgré l'existence préalable d'un parc éolien à la Ferrière depuis 2015 (parc du Minerai). 10 habitants du territoires ont profité de cette concertation pour faire part de nuisances qu'ils constateraient au parc du Minerai, dont 6 pour le bruit.

Quelia recommande à l'équipe de P&T Technologie :

- de prendre en compte l'ensemble des questions et inquiétudes présentées dans les avis recueillis, et d'y apporter des réponses spécifiques. Ces réponses pourraient être prochainement présentées sur le site internet : <http://LandesDuTiers.Eolien.bzh>
- d'apporter des précisions sur les émissions sonores du parc éolien du Minerai, issus des campagnes de mesure acoustique
- de mettre en ligne davantage de photomontages avant l'Enquête Publique, notamment depuis les hameaux situés à l'Ouest du projet et depuis Péhart
- de continuer d'informer le public sur le développement du projet via le site internet et en mettant à disposition du public et des élus, notamment municipaux, le bilan de la concertation en mairie
- de permettre aux habitants de contacter P&T Technologie à tout moment (par un formulaire de contact en ligne ou par courrier à une adresse postale spécifique) dans les futures phases du projet : construction, fonctionnement.

Annexe 1 – Tract d'information

Parc éolien Les Landes du Tiers

CONCERTATION PRÉALABLE

P&T TECHNOLOGIE SOUHAITE VOUS PRÉSENTER LE PROJET DE PARC ÉOLIEN EN DÉVELOPPEMENT À LA FERRIÈRE (PLÉMET) ET SOLLICITE L'AVIS DES HABITANTS

DU JEUDI 27 JUIN
AU MERCREDI 15 JUILLET 2019

Pendant cette période, vous pourrez consulter le dossier de la concertation et formuler votre avis sur internet :

<http://LandesDuTiers.Eolien.bzh>

Le dossier sera également consultable en mairie, des permanences d'information vous seront proposées.

Vous pourrez également nous contacter par courrier, sur papier libre à :

P&T Technologie, Parc éolien les Landes du Tiers
Val d'Orson – Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche



Informez-vous, consultez les
cartes interactives et les
photomontages



Participez, donnez votre avis
en ligne ou par courrier !

 **P&T TECHNOLOGIE** SAS
groupe energiequelle

Vos avis seront recueillis et traités par l'agence de concertation Quelia
Document imprimé sur papier PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique

Message



Courriel d'information aux mairies

Concertation - Projet éolien à La Ferrière



Anne Couetil

mercredi 26 juin 2019 à 12:12

[Afficher les détails](#)

Bonjour,

Nous souhaitons proposer un nouveau projet éolien à La Ferrière (Plémet) et le présenter aux habitants.

Nous organisons donc une concertation **du 27 juin au 15 juillet 2019**.

Un dossier de la concertation sera consultable sur le site internet <http://LandesDuTiers.Eolien.bzh> et en mairie où des permanences d'information seront proposées.

Les permanences se tiendront :

- Le mercredi 3 juillet de 9h à 12h à la mairie de La Ferrière
- Le mercredi 3 juillet de 14h à 17h30 à la mairie de Plémet
- Le vendredi 12 juillet de 9h à 12h à la mairie de Plémet
- Le vendredi 12 juillet de 14h à 17h à la mairie de La Ferrière

Pour la bonne information du public, pourriez-vous s'il vous plait diffuser cette information ?

Vous en remerciant par avance, nous nous tenons à votre disposition pour toute question.

Bien cordialement,

Anne Couëtïl
Chargée de projets éoliens

P&T Technologie SAS
Val d'Orson – Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche

P&T Technologie SAS • Val d'Orson – Rue du Pré Long • 35770 Vern-sur-Seiche

Mairie de Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle
À l'attention de Pierre PICHARD
9, impasse de la Mairie
22210 Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle
Vern-sur-Seiche, le 4 juin 2019

Objet : information du public dans le cadre d'une concertation préalable

Monsieur le Maire,

Nous organisons une concertation préalable au dépôt de notre demande d'autorisation pour le développement d'un parc éolien sur la commune de La Ferrière (Plémet) afin d'informer les habitants et de recueillir des questions ou remarques :

Du jeudi 27 juin au lundi 15 juillet 2019

Un dossier de la concertation sera consultable
sur le site internet <http://LandesDuTiers.eolien.bzh>
et en mairies de la Ferrière et de Plémet où des permanences d'information seront proposées.

Les participants pourront nous adresser leurs commentaires ou questions
via le site internet ou par courrier postal :

P&T Technologie, parc éolien Les Landes du Tiers
Val d'Orson – Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche

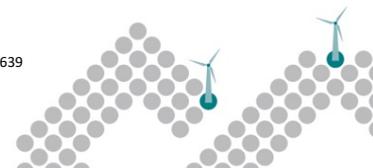
Pour la bonne information du public, pourriez-vous s'il vous plait disposer l'affiche jointe à ce courrier, de préférence dans le grand format proposé, sur l'espace d'affichage municipal prévu à cet effet dès le mercredi 12 juin 2019 ?

Vous en remerciant par avance, nous nous tenons à votre disposition pour toute question à l'adresse email ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations les plus respectueuses.

Anne COUETIL
Chargée de projets
LandesDuTiers@eolien.bzh

Annexe 3 – Courrier d'information à la Mairie de La Ferrière



infocale.ouest-france.fr

Loisirs Étudiant L'édition du soir Obsèques Bons plans Jeux

Loisirs et vie quotidienne infocale

AGENDA ANNUAIRE BALADES NEWSLETTER ANNONCER

Ne manquez aucune opportunités ! Agenda Portes Ouvertes des écoles Je consulte !

ACCUEIL / PLÉMÉT / AGENDA

Présentation du projet de parc éolien de La Ferrière

Facebook Twitter Messenger LinkedIn Email

Horaires, permanence - Permanence

Permanence.

Informations pratiques

Vendredi 12 juillet 2019, 14h à 17h

Mairie de La Ferrière, 22210 Plémét

Map showing location at Rue de Rennes, Plémét.

Annoncer

P&T Technologie
35770 - Vern-sur-Seiche
équipement à but non lucratif (culture, sport et loisir)

Suivre l'actualité de l'organisme

Plémét

- Agenda
- Annuaire
- Balades
- Actualités

Inscrivez gratuitement votre organisme et annoncez vos événements

Annonce fermée par Google

Signaler cette annonce

Pourquoi cette annonce ?

Actualités culturelles

- 14:10 Culture. Quelle sera la citation de votre journée ?
- 14:20 Dominique Boutonnat, auteur d'un rapport controversé sur le cinéma, nommé à la tête du CNC
- 09:20 Fast and Furious 9. La doublure de Vin Diesel dans le coma, le tournage interrompu
- 08:00 Cinéma. Idris Elba, le roi de Hollywood
- 09:51 The Operative, le retour gagnant de Diane Kruger

< 1 / 2 >

infocale.ouest-france.fr

LinkedIn Meteo France Yelp TripAdvisor Google Maps Courrier - so...er@hotmail.fr Mozaik - LiNK Google Agenda Créer un Fla

Loisirs Étudiant L'édition du soir Obsèques Bons plans Jeux

Loisirs et vie quotidienne infocale

AGENDA ANNUAIRE BALADES NEWSLETTER ANNONCER

Ne manquez aucune opportunités ! Agenda Portes Ouvertes des écoles Je consulte !

ACCUEIL / PLÉMÉT / AGENDA

Enquête publique

Facebook Twitter Messenger LinkedIn Email

Communié public

Parc éolien à La Ferrière : dossier de concertation consultable en mairie jusqu'au 15 juillet ou sur le site internet <http://LandesDuTiers.Eolien.bzh>. Des permanences d'information sont organisées à la mairie de Plémét, de 9 h à 12 h et à la mairie de la Ferrière, de 14 h à 17 h.

Informations pratiques

Vendredi 12 juillet 2019, 9h à 12h et 14h à 17h

Mairie, 22210 Plémét

Map showing location at Rue de Rennes, Plémét.

Plémét

- Agenda
- Annuaire
- Balades
- Actualités

Inscrivez gratuitement votre organisme et annoncez vos événements

Annonce fermée par Google

Signaler cette annonce

Pourquoi cette annonce ?

Loudeac Ouest-France Mercredi 10 juillet 2019

Les ateliers de l'IME à Jules-Verne, à la rentrée
 jeunes enfants, âgés de 6 à 11 ans, pourront faire leur première rentrée scolaire. Une victoire en faveur de l'inclusion scolaire.



Les élus et les enseignants réunis devant l'école Jules Verne pour signer la convention avec l'IME (Institut médico-éducatif) de Loudeac.

Le FeST-Connections se dévoile
 Roland Le Lostec, maire, nous en dit plus sur le festival de la petite commune qui se déroulera de vendredi à dimanche.

Trois questions à...
 Roland Le Lostec, maire de Saint-Connec.

Provenez-vous nous parler du festival de Saint-Connec et de son évolution ?
 Nous allons cette année la 12^e édition des FeST-Connections. Depuis les débuts, c'est le comité des fêtes qui en est à l'initiative et participe à son organisation. Il s'agit d'un festival grand public qui s'articule principalement autour des concerts et de la musique, mais pas seulement. Nous organisons aussi des animations. Cette année, nous allons proposer des concours de poésie (sur route et sur planche), une brocante, ou encore des ateliers dédiés aux enfants.

Qu'est-ce que le festival apporte à la commune de Saint-Connec ?
 Un peu de notoriété, c'est sûr. Il y a eu fait participer une partie de la population, tant que ça benévoles ou bénévoles.

Recueilli par Ch. D.

Du vendredi 12 juillet, à partir de 18 h 30, à dimanche 14 juillet.

Cinéma à Loudeac et dans sa région

Loudeac - Quel des images, 9 h 00
 Anna: 14 h 00 20 h 45
 Laybells: 18 h 30
 Yesterday: 17 h 30
 Yes: 21 h

Portivy - Le Rex, Zone commerciale Saint-Vincent

Les ateliers du musée des métiers de La Chèze
 Vendredi: le Musée régional des Métiers de La Chèze accueillera à La Cabane d'Amélie, qui propose des ateliers de créations de jouets en bois. À partir de 14 h, petits et grands pourront assister libre cours à leur imagination et apprendre, ou simplement à aller dans le bois sur le thème « Jouets saisonniers ». L'entrée au musée et la participation aux activités sont gratuites.

Dans le cadre des Estivales loudeaciennes, « La Cabane d'Amélie » revient dans les environs pour un nouvel atelier de création, à Loudeac cette fois, sur le thème de la fabrication de jouets en bois. Le jeudi 25 juillet, à partir de 14 h 30.

Revenir d'appoint
 • Activité complémentaire en CDI
 • Travail matinal, avant 7 h
 • Jusqu'à 8 jours par semaine
 • Moyens de locomotion indispensables

Arrondissez vos fins de mois
 EURL Coopresse
 Tél. 02 96 47 37 34
 centre@arrondissez-parten@coopresse.fr

Urgences et santé

Police - Gendarmerie : 17
 Police municipale : 02 96 39 57 57
 Pompiers : 18, Samu - Smur : 15
 Pharmacie de garde : 3207 (03 44 €/min)
 Sauveteurs en mer (Cross-Corsen) : 195
 Numéro toutes urgences et européen : 112

Aquell sans-abri : 115 (N° vert)
 Enfance maltraitée : 119 (N° vert)
 Centre anti-poison : 02 99 22 22 22
 Opposition carte bancaire : 08 20 57 03
 Escroquerie
 Internet : 08 11 02 02 17

Communes

La Motte
 Concours de boules
 Organisé par le club de l'amitié motte-neux. En six parties, au points. Prix de 200 € au vainqueur.
 Mercredi 10 juillet, 19 h 30, au boulevard, centre bouling.

Le Haut-Cortay
 Conseil municipal
 Résultats des appels d'offres pour les travaux de ligier (installation classes Lan-tiers ; subvention 2019 ; lancement du projet de rétroaction de l'ancien logement école).
 Jeudi 11 juillet, 20 h 30, mairie.

Les Aquatiques
 Espace ludique et sportif de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 20 h. Espace ludique même horaires.
 Mercredi 10 juillet, chemins de Lauzeilles. Contact : 02 96 66 14 40.

LFPC Que Choisir
 Permanence. Accueil des consommateurs sur rendez-vous.
 Vendredi 12, mardi 16, vendredi 19 juillet, 9 h à 12 h, maison des services au public, 15, rue de Moncorvoeur. Réservation : 02 96 78 12 76, contact@antenne-nouveau-quechoisir.fr

Colo Théophile, colonie de vacances aquatiques
 Pour ses premières de 7 à 11 ans, à Quessoy. Coût: 220 €. Contact: Pierre Quistenneau. Mercredi 10 juillet, 15 h à 19 h. Contact: 02 96 28 49 08.

Feu d'artifice
 Animation avec la fabrique de Quatidre et les familles et du quartier, du bel populaire organisé par les parents.

Activités nautiques
 Du dimanche 14 au dimanche 21 juillet, Saint-Cast-le-Vieil, Tarif: 120 €.

Merdrignac
 Cap Amour
 Du 11 h à 12 h, beach-soccer de 14 h à 15 h 30, escrime de 16 h à 17 h 30, beach-tennis de 18 h à 19 h, la face et le maroc au jeu de 20 h 30 à 22 h 30, soirée ton au complexe sportif.
 Mercredi 10 juillet, au stade de Landreol. Contact: 06 25 05 43 43, http://www.merdrignac.fr

Placine Aquavel
 Eau, chaudières, trois bassins, toboggan, hammam, sauna, jardin aquatique, acrobatie, aquatique, cours enfants et adultes.
 Mercredi 10 juillet, 15 h à 19 h. Contact: 02 96 28 49 08.

re de Plémet, de 9 h à 12 h et à la mairie de la Ferrière, de 14 h à 17 h.
 Vendredi 12 juillet, 9 h à 12 h et 14 h à 17 h, mairie.

Plussulien
 Petits des sacs jaunes
 Une permanence est assurée à la date indiquée ci-dessous.
 Mercredi 13 juillet, 10 h à 12 h à la mairie de Plémet, de 9 h à 12 h et à la mairie de la Ferrière, de 14 h à 17 h.

Trémoré
 Les vendredis de Trémoré
 Pour manger et danser en famille, entre amis. Sur place, livrets, spécialités culinaires, gâteaux sucrés, glaces, crêpes et desserts. Animation musicale.
 Entrée gratuite.
 Vendredi 12 juillet, 18 h, parking de la salle des Mées, la Ferrière.

Plémet
 Présentation du projet de parc éolien de La Ferrière
 Permanence.
 Vendredi 12 juillet, 14 h à 17 h, mairie de La Ferrière.

Annnonce

Plémet
 Présentation du projet de parc éolien de La Ferrière
 Horaires. Permanence.
 Vendredi 12 juillet, 9 h à 12 h, mairie.

Annnonce

Enquête publique
 Parc éolien à La Ferrière : dossier de concertation consultable en mairie jusqu'au

rie de Plémet, de 9 h à 12 h et à la mairie de la Ferrière, de 14 h à 17 h.
 Vendredi 12 juillet, 9 h à 12 h et 14 h à 17 h, mairie.

Loudéac

Rédaction : 6, rue Saint-Joseph
78 02 96 69 81 50 - Tél. sports : 02 96 69 81 51
Courriel : redaction.loudedeac@ouest-france.fr
Publication : 18h 02 99 30 66 66

Ouest-France
Jeudi 11 juillet 2019

des ordures ménagères passe au privé

Le conseil municipal s'est réuni mardi. Les élus ont voté le transfert à une société privée des ordures ménagères en 2020 et l'aide à la création de méthaneuse à la ferme.

Loudéac en bref

Le club nautique a plongé dans le lac de Guerliedan

Samedi, une trentaine de nageurs du club Nautique de Loudéac sur les 240 inscrits ont participé aux différentes épreuves de la manifestation « Guerliedan à la Nage ». Plusieurs courses étaient au programme allant du 200 m au 5 km. À noter les podiums d'Aurore Cauau (3^e féminine) et de Maxime Even (3^e masculin) au 1 km. Le club souligne aussi la belle performance de Valentin Fautin qui boucle brillamment son 5 km, épreuve d'ailleurs remportée par un ancien Loudéacien, Benoît Jan.

Cinéma à Loudéac et dans sa région

Plouguenast - Le Cithéa, rue des Ecoles
Made In China: 20h30.

Pontivy - Le Rex, Zone commerciale Saint-Nest
Anna: 14h30, 17h30.
Annabelle - La maison du mal: 18h30, 21h.

Biza: 16h 15, 21h.
Quand on crève au bouq: 18h30.
Rosae: 14h, 21h.
Spider-man: far from home: 17h30, 20h45.
Toy story 4: 14h, 16h 15, 18h30.
UglyDolls: 14h, 16h 15.
Yesterday: 14h30, 20h45.

Chloé DUBOIS et Antoine SIOGOURA

« Anna », film de Jacques Tourelmond.

Urgences et santé

Police - Gendarmerie : 17.
Police municipale : 02 96 39 57 57.
Sama - Smur : 15.
Pharmacie de garde : 3237 (0,34 €).
Sauvetage en mer (Cross-Corsen) : 196.
Numéro toutes urgences et européen : 112.
Accueil sans-abri : 115 (n° vert).
Enfance maltraitée : 119 (n° vert).
Centre anti-poison : 02 99 59 22 22.
Opposition - carte bancaire : 08 92 70 57 05.
Esacroquerie : internet : 08 11 02 02 17.

communes

02 96 28 25 17, 02 96 26 63 16, http://www.centrelandes.com

Quenteville de 13h30 à 17h.
Jeudi 11 juillet, 66, rue de Cadéac.
Contact: 02 96 28 16 13, http://mediathèque.ville-loudedeac.fr

Le Mené
Etat civil : naissance
Azzle Rocoboy, le 1^{er} juillet.
Plessala.

Etat civil : naissance
Anastasia Cerbu, le 5 juillet.
Langourit.

Le Mené (Plessala)
Casernes des pompiers
80^e anniversaire de la caserne. Animations gratuites de 14 h à 18 h. Structures gonflables, parcours pour enfants, exposition du matériel d'été et d'aujourd'hui, sensibilisation aux accidents de la route avec une voiture tonneau. Cotiser pour enfants vers 16 h. Traditionnel moules frites à emporter à partir de 18 h, à la caserne.

Déclaration
Jeudi 11 juillet, 9 h à 12 h et 14 h à 17 h 45, la Mairie, salle du Boscuet.
Contact: 02 96 28 38 15.

Les Aquatiques
Espace ludique et sportif : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 20 h ; espace ludique, mêmes horaires.
Jeudi 11 juillet, chemin des Livaucalliers.
Contact: 02 96 69 14 40.

Calchèche, inscriptions des enfants et adultes
Pour l'année 2019-2020.
Vendredi 12 juillet, 10 h à 12 h, à la mairie paroissiale, 6, rue de Pailillon.
Circulation et stationnement
Circulation le 12 juillet, 8 h et de 18 h à 21 h.

suprès des membres de l'association.
Possibilité d'acheter les cartes le 11 juillet, lors du repas du club nautique, à l'hippodrome.
Jeudi 18 juillet, à l'hippodrome. Tarifs: 12 €, enfants, 7 €. Contact et réservation: 09 64 79 39 37.
club.coeur.et.saints.22loudedeac@gmail.com

Préparation du bulletin de septembre
Vendredi 12 juillet, 10 h, à la maison paroissiale, Lize.

Merdignac
Cap Armor
De 10h30 à 12h, terrain de table de 14h à 17h30, beach-volley; de 18 h à 19 h, jeux traditionnels (moules et galette) et de 20 h30 à 22 h30, handball au complexe sportif.
Jeudi 11 juillet, au Val de Landrouit.
Contact: 09 20 05 50 43, http://

catamaran, de paddle et de canoë-kayak.
Jeudi 11 juillet, à l'étang de la Haridouais, Saint-Launeuc. Contact: 06 20 01 19 21.

Plémet
Présentation du projet de parc éolien de La Ferrière
Horaires. Permanence.
Vendredi 12 juillet, 14 h à 17 h, mairie de La Ferrière.

Saint-Barnabé
Etat civil : naissance
Eya Lelacornou, le 3 juillet.

Saint-Cornec
Pardon de Saint-Gonniard
Rassemblement à la fontaine, présentation de la messe célébrée par le Père Michel Corne. Vents de famille et vente de gâteaux au bénéfice de l'association. Dimanche 14 juillet, 10 h 30.

Saint-Etienne-du-Gué-de-Tiste
Circulation
Dans le cadre de l'aménagement du bouq, les arceaux vont être réinstallés. Une déviation va donc être mise en place et la circulation perturbée.
Jeudi 11, vendredi 12 juillet, bouq.

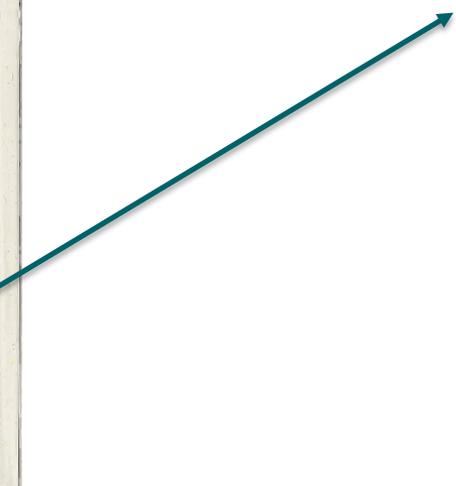
Plouguenast-Lanigant
Préparation du bulletin de septembre
Vendredi 12 juillet, 10 h, à la maison paroissiale, Lize.

Plémet
Présentation du projet de parc éolien de La Ferrière
Permanence.
Vendredi 12 juillet, 14 h à 17 h, mairie de La Ferrière.

Annonce

Présentation du projet de parc éolien de La Ferrière
Horaires. Permanence.
Vendredi 12 juillet, 9 h à 12 h, mairie.

Annonce



Pays de Plémet

LE COURRIER INDÉPENDANT
VENDREDI 12 JUILLET 2019
actu. lecourrier.independant.fr 24

A votre service

BP 472 - 22604 Loudéac Cedex
Tel. 02 96 28 00 06

Rédacteur en chef
Jean-François Fodevin : 02 96 28 66 04

Journalistes
Véronique Bonnet : 02 96 28 66 05
Yann Scavarda : 02 96 28 36 11

Correspondants
Plémet-La Ferrière-La Prénessaye-Collélogon : Evelyne de Celis, 06 86 72 15 23
La Chèze : Dominique Crase, 06 67 76 41 69
Le Cambout : Bernard Guillo, 06 87 09 87 31
Saint-Barnabé-Plumieux-St Etienne du Gué de l'Isle : Didier Le Douget, 06 79 15 71 06

Sur votre agenda

PAROISSE DE PLÉMET
Messes. Vendredi 12 juillet, messe à 11 h à l'ÉHPAD à Plémet; samedi 13, messe à 11 h 30 au sanctuaire à Quermen; dimanche 14, messe à 11 h à Collélogon pour le Pardon de Saint-Thurau et messe à 16 h au sanctuaire à Quermen; Vendredi 19, messe à 11 h à l'ÉHPAD à Plémet.
Pèlerinage de la Fraternité Saint-Jean-Baptiste. Dimanche 14 juillet, 9 h 30 à 17 h à Quermen. Pour la guérison des victimes des addictions, alcool, drogue: 9 h 30, prière dans la chapelle; 9 h 45, marche; 12 h, adoration à la chapelle; 12 h 30, pique-nique tiré du sac; 13 h 30, témoignages; 14 h 45, invitation à vivre les sacrements; 15 h, confessions, chapelot, prière des frères...

PLÉMET
Concours de boules. Vendredi 12 juillet, 14 h, bouledrome, sur des Gange. Organisé par le Club de l'amitié de Mohon. Tarif: 4 €. Contact: 02 97 93 94 54.
Vendredi d'Plémet. Vendredi 12 juillet, le troisième marché nocturne des huit terroirs vous des vendredis de l'été aura lieu Place de l'église, de 17 h à 21 h. La soirée sera animée par Les Sables Croisés, galettes-sauzonnes et musiques de rue. Billetterie gratuite sur www.vendredi-plémet.fr ou au 02 96 28 66 04.

Enquête publique. Vendredi 12 juillet, 9 h à 12 h et 14 h à 17 h, mairie, Parc éolien à La Ferrière : dossier de concertation consultable en mairie jusqu'au 15 juillet ou sur le site internet <http://LandesDuTiers.Eolien.bzh>. Des permanences d'information sont organisées à la mairie de Plémet, de 9 h à 12 h et à la mairie de la Ferrière, de 14 h à 17 h.

Colportage breton. Vendredi 12, samedi 13, dimanche 14, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, 24 h, 26 h, 28 h, 30 h, 32 h, 34 h, 36 h, 38 h, 40 h, 42 h, 44 h, 46 h, 48 h, 50 h, 52 h, 54 h, 56 h, 58 h, 60 h, 62 h, 64 h, 66 h, 68 h, 70 h, 72 h, 74 h, 76 h, 78 h, 80 h, 82 h, 84 h, 86 h, 88 h, 90 h, 92 h, 94 h, 96 h, 98 h, 100 h, 102 h, 104 h, 106 h, 108 h, 110 h, 112 h, 114 h, 116 h, 118 h, 120 h, 122 h, 124 h, 126 h, 128 h, 130 h, 132 h, 134 h, 136 h, 138 h, 140 h, 142 h, 144 h, 146 h, 148 h, 150 h, 152 h, 154 h, 156 h, 158 h, 160 h, 162 h, 164 h, 166 h, 168 h, 170 h, 172 h, 174 h, 176 h, 178 h, 180 h, 182 h, 184 h, 186 h, 188 h, 190 h, 192 h, 194 h, 196 h, 198 h, 200 h, 202 h, 204 h, 206 h, 208 h, 210 h, 212 h, 214 h, 216 h, 218 h, 220 h, 222 h, 224 h, 226 h, 228 h, 230 h, 232 h, 234 h, 236 h, 238 h, 240 h, 242 h, 244 h, 246 h, 248 h, 250 h, 252 h, 254 h, 256 h, 258 h, 260 h, 262 h, 264 h, 266 h, 268 h, 270 h, 272 h, 274 h, 276 h, 278 h, 280 h, 282 h, 284 h, 286 h, 288 h, 290 h, 292 h, 294 h, 296 h, 298 h, 300 h, 302 h, 304 h, 306 h, 308 h, 310 h, 312 h, 314 h, 316 h, 318 h, 320 h, 322 h, 324 h, 326 h, 328 h, 330 h, 332 h, 334 h, 336 h, 338 h, 340 h, 342 h, 344 h, 346 h, 348 h, 350 h, 352 h, 354 h, 356 h, 358 h, 360 h, 362 h, 364 h, 366 h, 368 h, 370 h, 372 h, 374 h, 376 h, 378 h, 380 h, 382 h, 384 h, 386 h, 388 h, 390 h, 392 h, 394 h, 396 h, 398 h, 400 h, 402 h, 404 h, 406 h, 408 h, 410 h, 412 h, 414 h, 416 h, 418 h, 420 h, 422 h, 424 h, 426 h, 428 h, 430 h, 432 h, 434 h, 436 h, 438 h, 440 h, 442 h, 444 h, 446 h, 448 h, 450 h, 452 h, 454 h, 456 h, 458 h, 460 h, 462 h, 464 h, 466 h, 468 h, 470 h, 472 h, 474 h, 476 h, 478 h, 480 h, 482 h, 484 h, 486 h, 488 h, 490 h, 492 h, 494 h, 496 h, 498 h, 500 h, 502 h, 504 h, 506 h, 508 h, 510 h, 512 h, 514 h, 516 h, 518 h, 520 h, 522 h, 524 h, 526 h, 528 h, 530 h, 532 h, 534 h, 536 h, 538 h, 540 h, 542 h, 544 h, 546 h, 548 h, 550 h, 552 h, 554 h, 556 h, 558 h, 560 h, 562 h, 564 h, 566 h, 568 h, 570 h, 572 h, 574 h, 576 h, 578 h, 580 h, 582 h, 584 h, 586 h, 588 h, 590 h, 592 h, 594 h, 596 h, 598 h, 600 h, 602 h, 604 h, 606 h, 608 h, 610 h, 612 h, 614 h, 616 h, 618 h, 620 h, 622 h, 624 h, 626 h, 628 h, 630 h, 632 h, 634 h, 636 h, 638 h, 640 h, 642 h, 644 h, 646 h, 648 h, 650 h, 652 h, 654 h, 656 h, 658 h, 660 h, 662 h, 664 h, 666 h, 668 h, 670 h, 672 h, 674 h, 676 h, 678 h, 680 h, 682 h, 684 h, 686 h, 688 h, 690 h, 692 h, 694 h, 696 h, 698 h, 700 h, 702 h, 704 h, 706 h, 708 h, 710 h, 712 h, 714 h, 716 h, 718 h, 720 h, 722 h, 724 h, 726 h, 728 h, 730 h, 732 h, 734 h, 736 h, 738 h, 740 h, 742 h, 744 h, 746 h, 748 h, 750 h, 752 h, 754 h, 756 h, 758 h, 760 h, 762 h, 764 h, 766 h, 768 h, 770 h, 772 h, 774 h, 776 h, 778 h, 780 h, 782 h, 784 h, 786 h, 788 h, 790 h, 792 h, 794 h, 796 h, 798 h, 800 h, 802 h, 804 h, 806 h, 808 h, 810 h, 812 h, 814 h, 816 h, 818 h, 820 h, 822 h, 824 h, 826 h, 828 h, 830 h, 832 h, 834 h, 836 h, 838 h, 840 h, 842 h, 844 h, 846 h, 848 h, 850 h, 852 h, 854 h, 856 h, 858 h, 860 h, 862 h, 864 h, 866 h, 868 h, 870 h, 872 h, 874 h, 876 h, 878 h, 880 h, 882 h, 884 h, 886 h, 888 h, 890 h, 892 h, 894 h, 896 h, 898 h, 900 h, 902 h, 904 h, 906 h, 908 h, 910 h, 912 h, 914 h, 916 h, 918 h, 920 h, 922 h, 924 h, 926 h, 928 h, 930 h, 932 h, 934 h, 936 h, 938 h, 940 h, 942 h, 944 h, 946 h, 948 h, 950 h, 952 h, 954 h, 956 h, 958 h, 960 h, 962 h, 964 h, 966 h, 968 h, 970 h, 972 h, 974 h, 976 h, 978 h, 980 h, 982 h, 984 h, 986 h, 988 h, 990 h, 992 h, 994 h, 996 h, 998 h, 1000 h.

Conseil - Vente Entretien/Réparations
Tous les mardi, 10h

STIHL
TAILLE-HAIES HSA 56
+ batterie AK10
+ charger AL101
259€

MENÉ Loisirs
Z.A. de l'Évier - MERDIGNAC
02 96 07 48 50
Z.A. du Mouquet - ST-MELEN-LE-GRAND
02 99 09 68 29

Mairie. L'accessibilité pour tous, une réalité à Saint-Barnabé

Le conseil municipal est à l'écoute de la population et celui-ci n'est resté ni sourd ni aveugle quant à l'accessibilité de certaines personnes se rendant à la mairie.

Tout d'abord pour les malvoyants une rénovation a été effectuée et à la mairie et au complexe culturel Mathurin Boscher, par la mise en place, au sol, de bandes d'accompagnements en relief, facilitant le déplacement de personnes atteinte de cécité.

Pour les malentendants, un appareil facilitant l'écoute est en place depuis quelques semaines. Lorsque la personne mal entendante vient à l'accueil en mairie, la préposée ouvre un petit ordinateur équipé d'un micro et la personne mal entendante se saisit d'un écouteur et grâce à une touche fixée sur celui-ci, son est amplifié, permet à l'interlocuteur d'entendre distinctement les renseignements demandés.

« C'est la loi »
Michèle Truca, secrétaire générale de mairie précise que « la loi fait une obligation aux mairies, par exemple, de faire en sorte que toutes les personnes puissent avoir accès aux services publics, malvoyants ou malentendants. Cela entre dans le cadre de la loi pour l'accessibilité pour tous. »

Pour des citoyens égaux
Les lois sont faites pour être respectés dit on mais, dans ce cas précis, combien de communes ont fait l'effort d'entreprendre des travaux ? « On est tous citoyens mais pas tous égaux, la différence de certaines personnes doit être mieux appréhendée et leur accompagnement facilité car eux aussi iront voter en mai 2020 », confie un citoyen.

Chrystelle Le Ray (à gauche) rédactrice à la mairie en charge de l'urbanisme, de l'aide sociale et de l'ALSH et Michèle Truca, secrétaire générale de la mairie de Saint-Barnabé, essayant cet appareil simple d'utilisation.

PLÉMET
LA TRUITE DU RIDOR. Des cours gratuits pour découvrir l'activité

La saison des cours de danse s'est achevée, mais les danseurs costumés seront toujours tout au long de l'été pour animer les manifestations du territoire tout au long de l'été de la commune de Plémet, jusqu'au 22 juin.

Pour cette dernière séance de cours, une quinzaine de musiciens du Moulin à Sons de Loudéac ont interprété des airs traditionnels issus de toute la Bretagne. Ils ont fait la part belle aux danses du territoire : Suite de Loudéac, Rond de Plémet, bal de Flessais, Les Guedenns, tandis que Gérard Blouin, entonnaient les chansons.

Président des Chantoux d'Loudia et Maître à danser à la Truite du Ridor, Gérard transmet son savoir inlassablement depuis de nombreuses années pour la plus grande joie du groupe dont certains membres sont assidus depuis 40 ans.

Les cours de septembre gratuits
Les cours reprendront en septembre, après le forum des associations, à la salle des fêtes, de 20 h à 22 h. Les cours du mois de septembre seront gratuits pour découvrir l'activité.

« Les nouveaux seront les bienvenus » a précisé Christine Clobreuil, responsable de la section danse.
« A noter : inscription au forum des associations.

Club des Aînés : vive l'été !

Les aînés ruraux ont célébré le retour de l'été avec un moment de convivialité et des activités collectives durant l'après-midi. Ils étaient 95 convives sur 130 adhérents. La trêve estivale prendra fin le jeudi 22 août, avec un retour tonique puisque le lendemain, le club organisera son troisième et dernier concours de l'année au bouledrome de Plémet. Alain Névoit, président, a précisé : « Ce couvert est ouvert à toutes les personnes du territoire ». A noter : le repas annuel du club, animé par Carole, aura lieu le 15 septembre à la salle des fêtes.

Enquête publique. Vendredi 12 juillet, 9 h à 12 h et 14 h à 17 h, mairie, Parc éolien à La Ferrière : dossier de concertation consultable en mairie jusqu'au 15 juillet ou sur le site internet <http://LandesDuTiers.Eolien.bzh>. Des permanences d'information sont organisées à la mairie de Plémet, de 9 h à 12 h et à la mairie de la Ferrière, de 14 h à 17 h.

Annexe 8 – Annonce sur le site internet de la commune de Plémet



Consultable en ligne sur <http://LandesDuTiers.Eolien.bzh>

Et en mairie de La Ferrière et Plémet pendant la durée de la concertation

Parc éolien Les Landes du Tiers

Projet de parc éolien
aux Landes du Tiers, à la Ferrière
(Côtes d'Armor)
Dossier de la concertation



Introduction	2
Résumé du projet	3
Le projet en images	17
L'énergie éolienne	23
Qui sommes-nous ?	25

Après plusieurs années de réflexions et d'études, pendant lesquelles nous avons rencontré et consulté les élus, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles, nous avons aujourd'hui défini un projet de 6 éoliennes au Nord de La Ferrière, en cohérence avec tous les paramètres liés à l'implantation des éoliennes que nous résumons ici.

Alors que nous préparons le dépôt de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat nous organisons, à notre initiative, une concertation préalable auprès des habitants des communes proches.

Les habitants La Ferrière, Plémet, Coelogon, la Cheze, la Prenessaye, le Cambout, Plumieux, Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle sont invités à participer à la concertation préalable en consultant le dossier de la concertation (le présent document) et en s'exprimant :

du jeudi 27 juin au lundi 15 juillet 2019

- sur le site internet <http://LandesDuTiers.eolien.bzh>
- en nous adressant un courrier avec nom, prénom et adresse postale à
P&T Technologie, parc éolien les Landes du Tiers
Val d'Orson – Rue du Pré Long, 35770 Vern-sur-Seiche

Le dossier de la concertation est consultable
en mairie de La Ferrière et de Plémet, aux horaires d'ouverture.

Parc éolien Les Landes du Tiers sur la commune de La Ferrière (Plémet), dans les Côtes d'Armor Une transition énergétique au service de tous

6

éoliennes

21,6

mégawatts

70

millions de KiloWattHeures
par an

21600

l'équivalent de la
consommation électrique
hors chauffage de 21 600
foyers

Un territoire dynamique, favorable à l'éolien

Depuis 2014, P&T Technologie et la commune de Plémet participent à l'atteinte des objectifs français de transition énergétique avec le parc éolien « Le Minerai ». Ses 8 éoliennes, d'un total de 20 MégaWatts produisent déjà 58 millions de kilowattheures par an, permettant d'alimenter 15 000 foyers en électricité, soit environ l'ensemble de la population de la communauté de Communes de la CIDERAL (Communauté intercommunale pour le développement de la région et des agglomérations de Loudéac).

Pourtant, le potentiel éolien du territoire est aujourd'hui sous-utilisé. C'est pourquoi P&T Technologie propose de développer un nouveau parc éolien, en continuité avec celui du Minerai.

Nous présentons ici les études et réflexions qui ont mené au choix du site pour la création d'un parc éolien Les Landes du Tiers sur la commune de la Ferrière

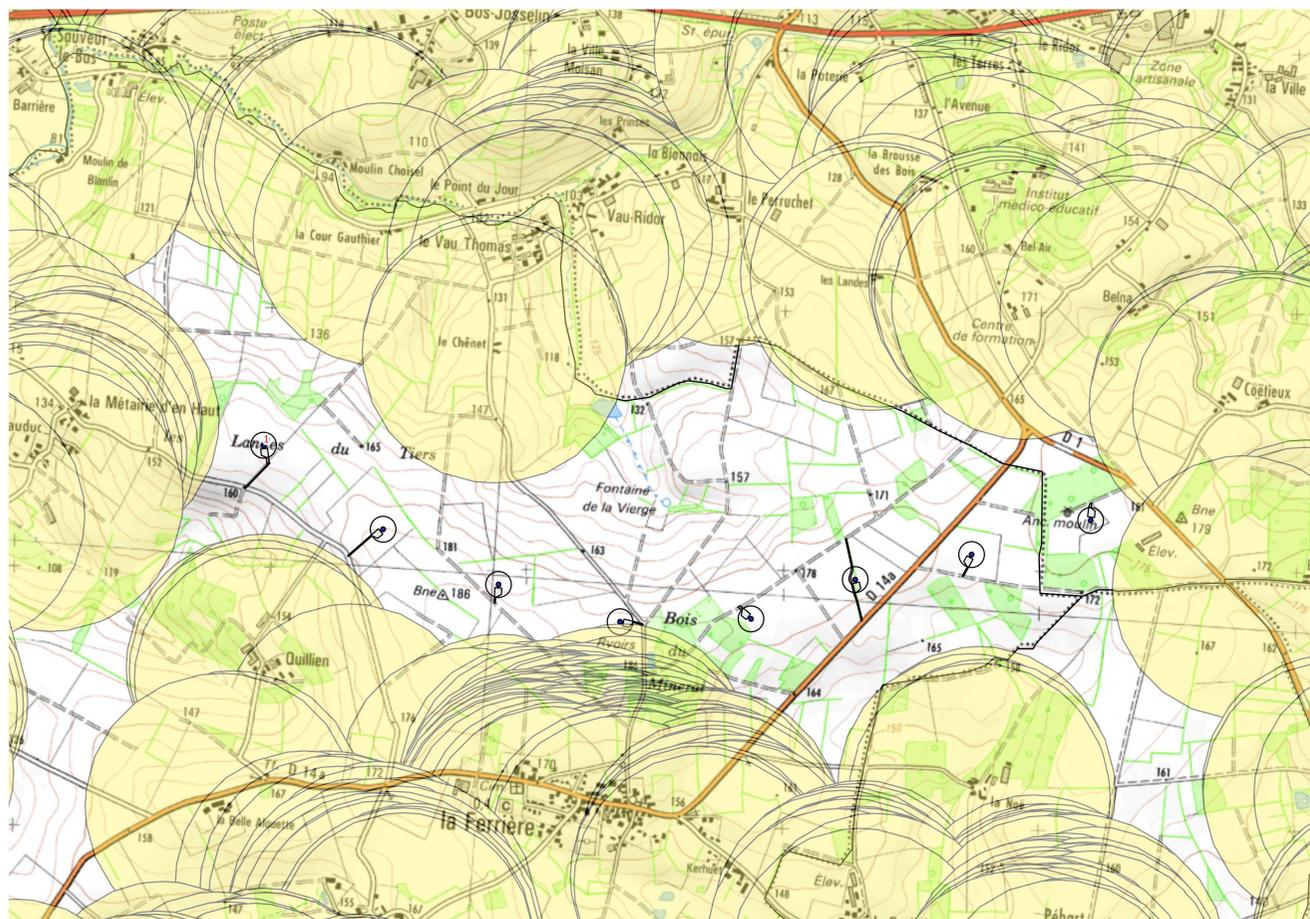
DES ENJEUX À PRENDRE EN COMPTE

La synthèse des enjeux locaux étudiés (humains, environnementaux et techniques) permettent de définir une implantation pour un parc éolien intégré au territoire d'accueil.

Habitations alentours

Les zones d'implantation potentielles sont d'abord identifiées en respectant un premier critère réglementaire imposant une distance minimale aux habitations de 500 mètres.

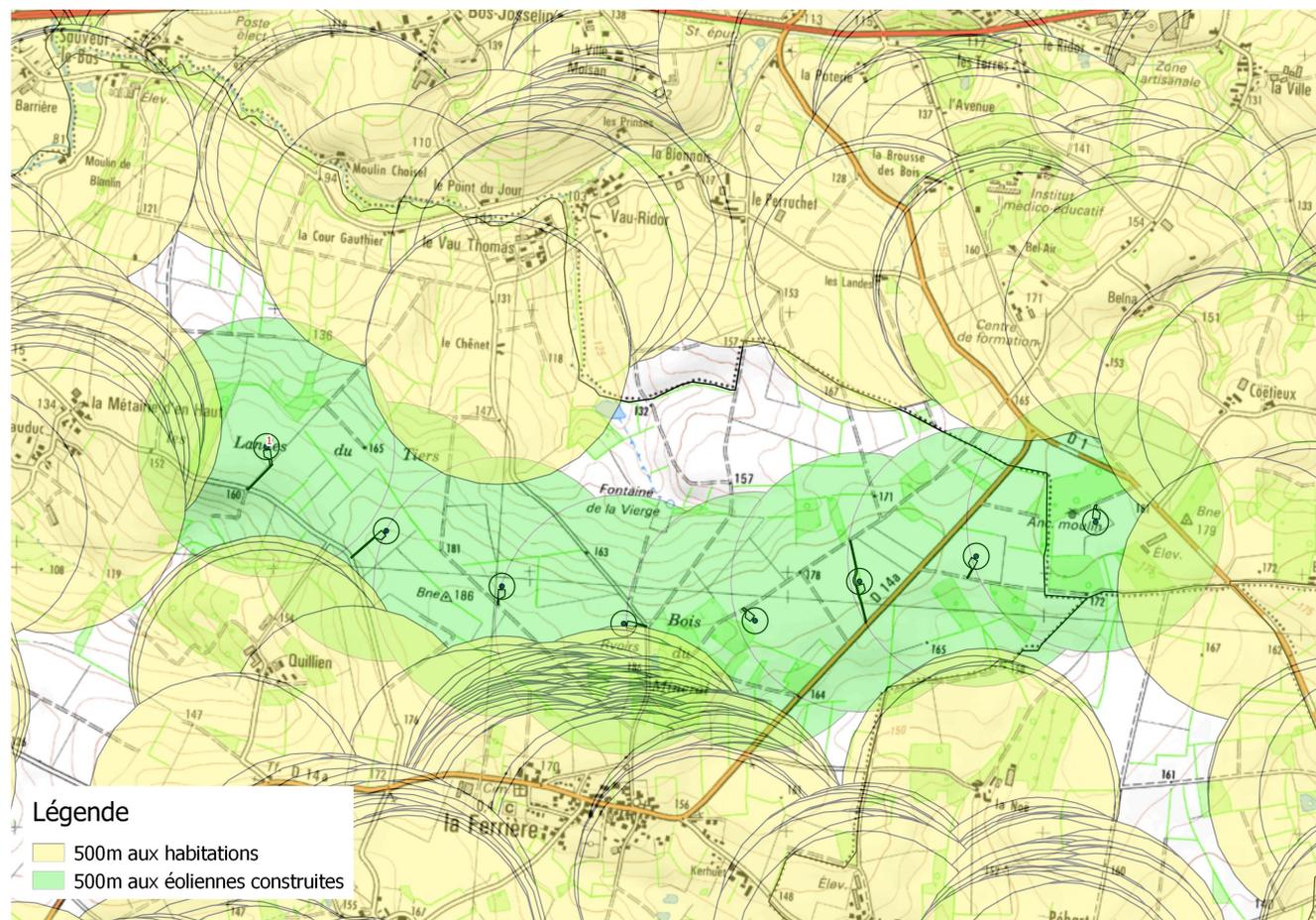
Sur la carte ci-contre, plusieurs zones ont été identifiées au nord du bourg de La Ferrière. Les éoliennes ne pourront être implantées qu'à l'extérieur des cercles jaunes représentés sur la carte.



Parc éolien existant

Pour le fonctionnement optimal des éoliennes, il faut également respecter une distance minimale aux éoliennes existantes. Les éoliennes des Landes du Tiers devront se trouver idéalement à plus de 500 mètres de celles du parc du Minéral.

Les éoliennes ne pourront donc être implantées qu'à l'extérieur des cercles jaunes, et si possible à l'extérieur des cercles verts visibles sur la carte.



Faune, flore et enjeux écologiques

Pour assurer la meilleure protection des espèces présentes sur le site nous avons fait réaliser des inventaires écologiques sur une année (4 saisons) conformément au protocole exigé par la DREAL (services de l'Etat). Cette étude est réalisée par des spécialistes indépendants du bureau d'études AEPE Gingko, sur place, lors de nombreuses visites d'observation, et porte sur :

- toutes les espèces d'oiseaux
- les chiroptères (chauve-souris)
- les insectes
- les mammifères
- les reptiles et les amphibiens
- la flore (toutes espèces)

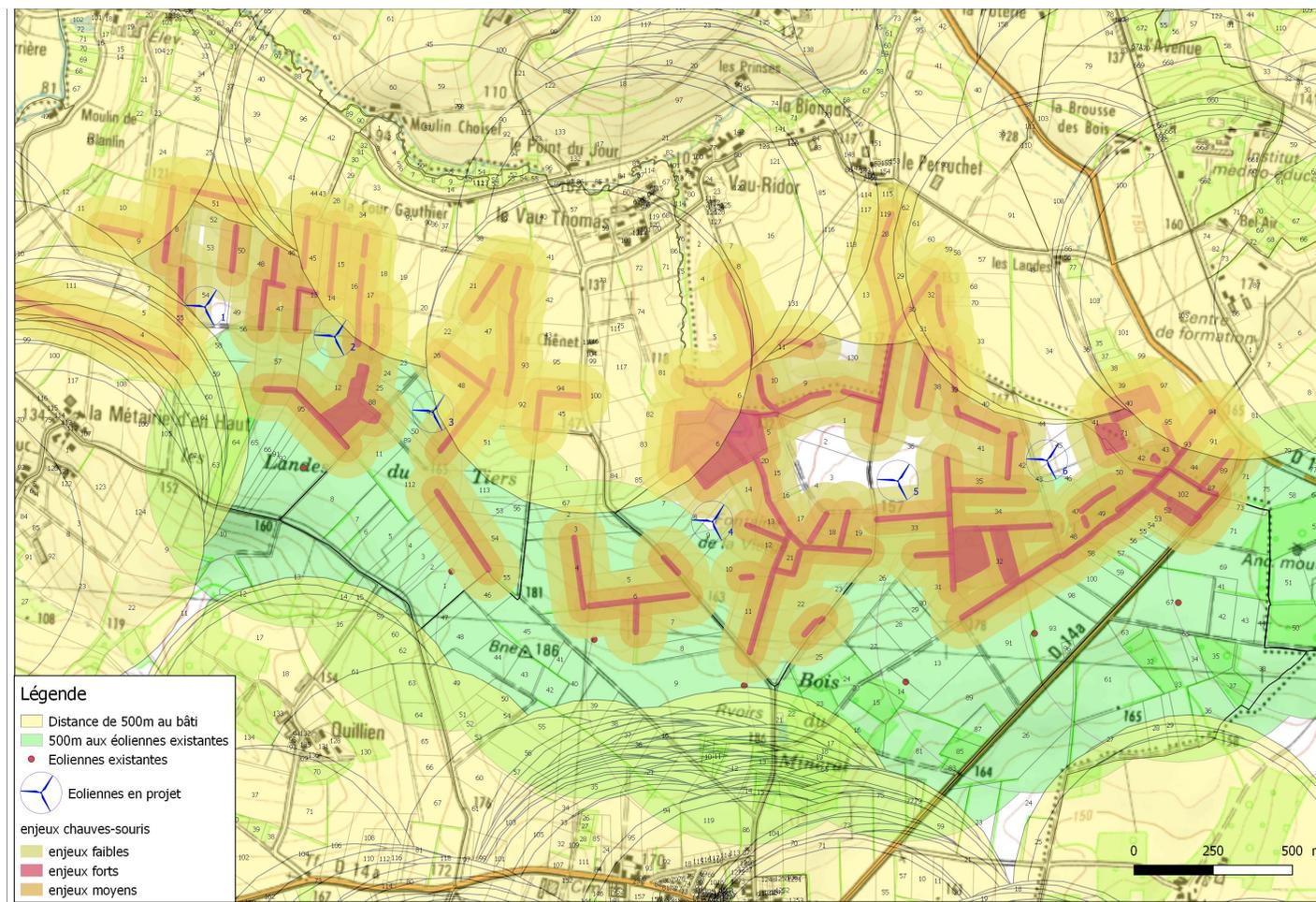
C'est en connaissance des enjeux pour la faune et la flore (voir carte page suivante) que nous pouvons proposer l'implantation la plus respectueuse.

Faune, flore et enjeux écologiques

Nous avons conscience de la présence dans le périmètre d'étude, notamment :

- de zones humides et d'étangs
- de boisements, haies et zones lisières
- du Bruant jaune, de l'Alouette lulu et du Faucon hobereau au niveau des haies, des boisements résiduels, des friches et des lisières
- de chauves-souris

Les zones humides et les étangs ont systématiquement été évités. Les zones à l'écart des bois, au-delà de 100 m des lisières, présentent quant à elles un moindre risque pour les chauves-souris. Elles ont donc été privilégiées pour l'implantation des éoliennes.

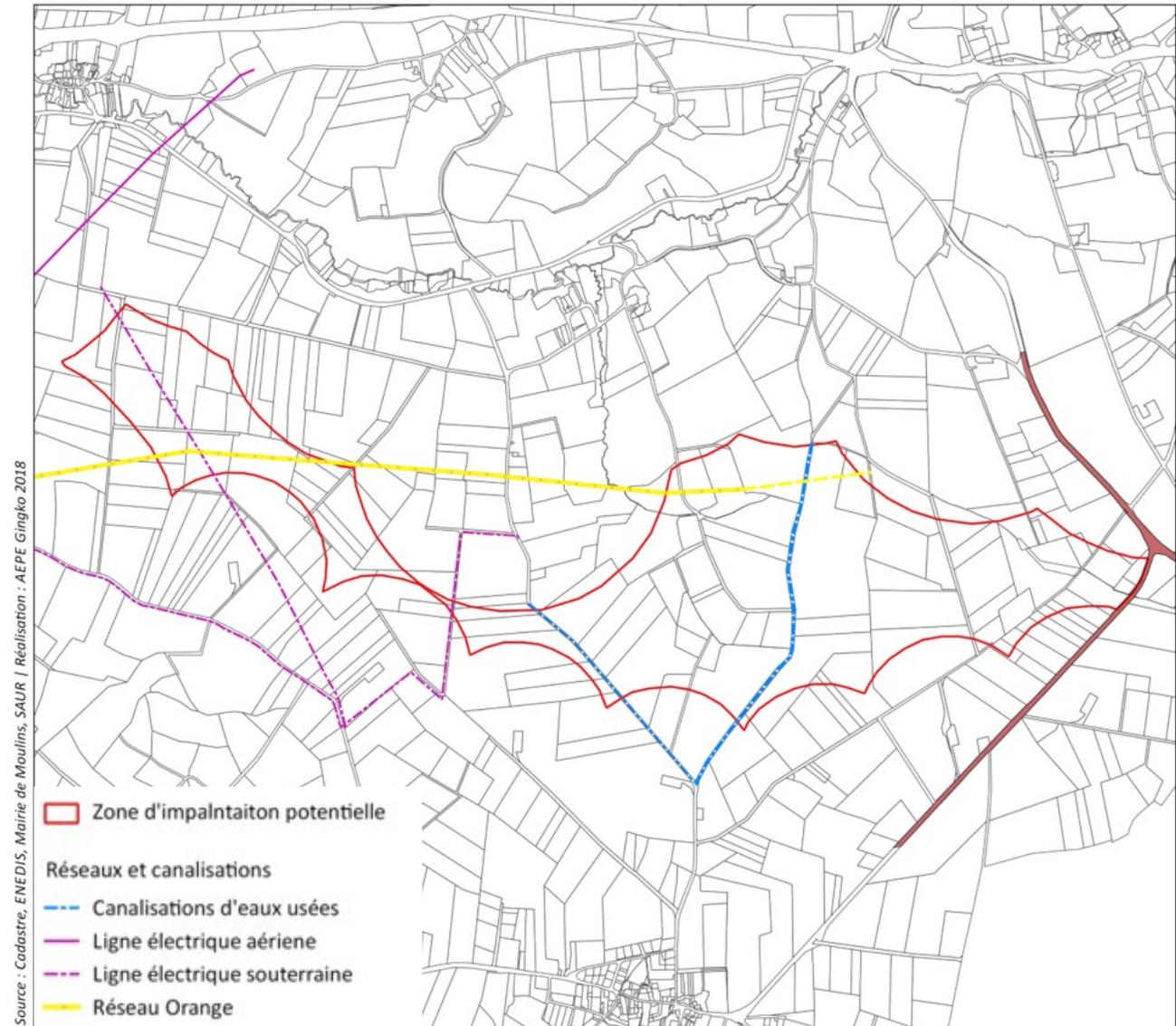


Servitudes techniques

De nombreux services sont consultés pour connaître d'éventuelles servitudes. Les servitudes identifiées sur notre projet sont liées à la présence des réseaux, canalisation et du réseau routier.

La zone étudiée est soumise à 5 contraintes (servitudes techniques) à intégrer dans la définition du projet, présence de :

- une canalisation d'eaux usées
- des lignes électriques aériennes
- des lignes électriques souterraines
- le réseau Orange
- la route départementale D14a (distance de 25 m à respecter)



L'IMPLANTATION RETENUE

La prise en compte des différents enjeux, et la recherche d'harmonie avec le parc existant du Minerai nous ont permis d'orienter notre travail autour d'un projet de parc éolien au nord et parallèle au parc existant du Minerai.

Comme pour Le Minerai, cette zone d'implantation se situe au nord du bourg de La Ferrière, et des hameaux de Quilien, la Métairie d'en Haut et la Noé, au sud-est du bourg de Plémet.

La zone est aussi à proximité (ouest) de la D14 et à plus de 1 km du bourg de La Ferrière.

L'ensemble des données collectées (habitations, faune, flore, réseaux, vent, etc.) ont conduit à retenir une implantation de 6 éoliennes.

Sur la carte ci-dessous, les nouvelles éoliennes en projet sont représentées par le pictogramme

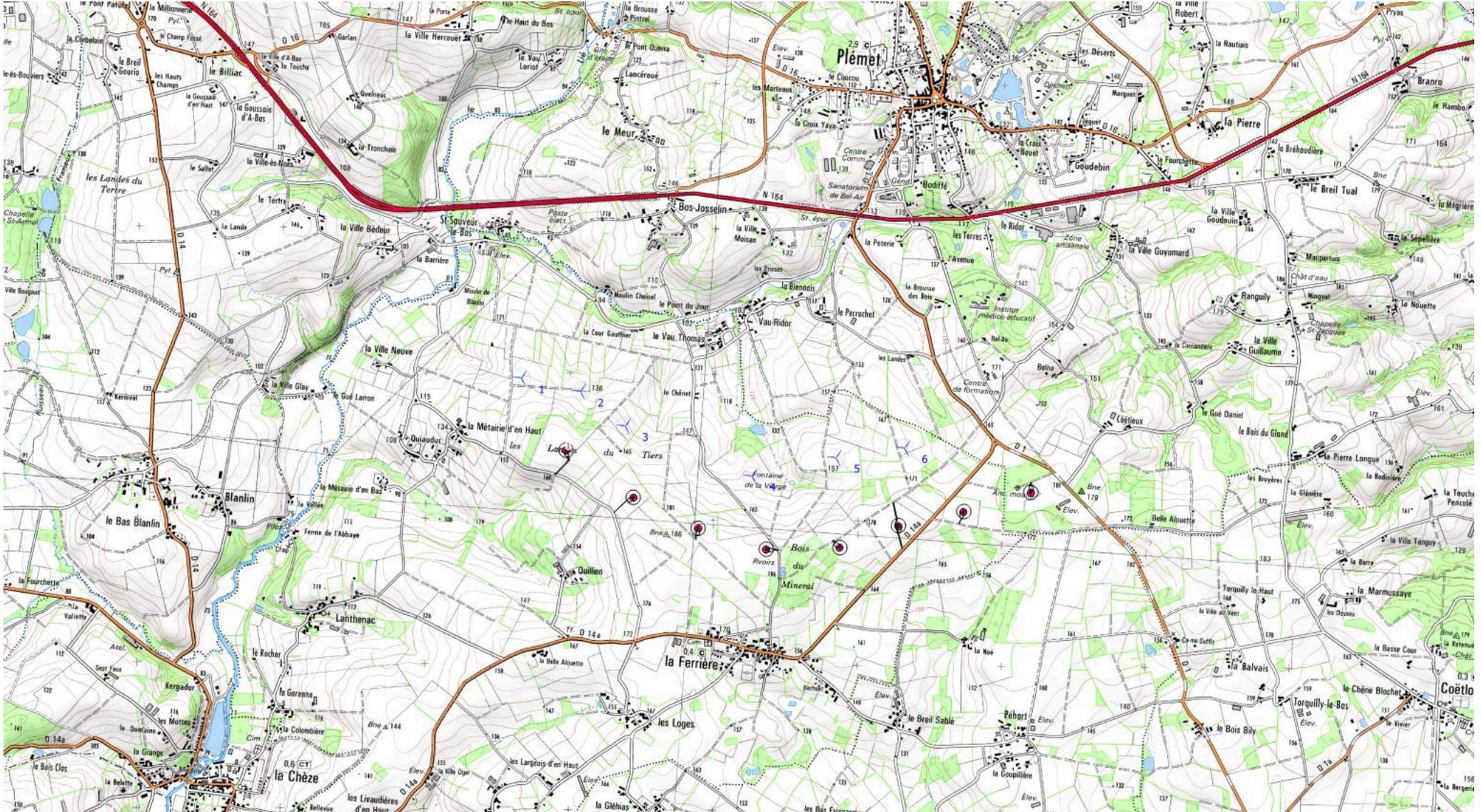


Voir la carte en grand format page suivante.

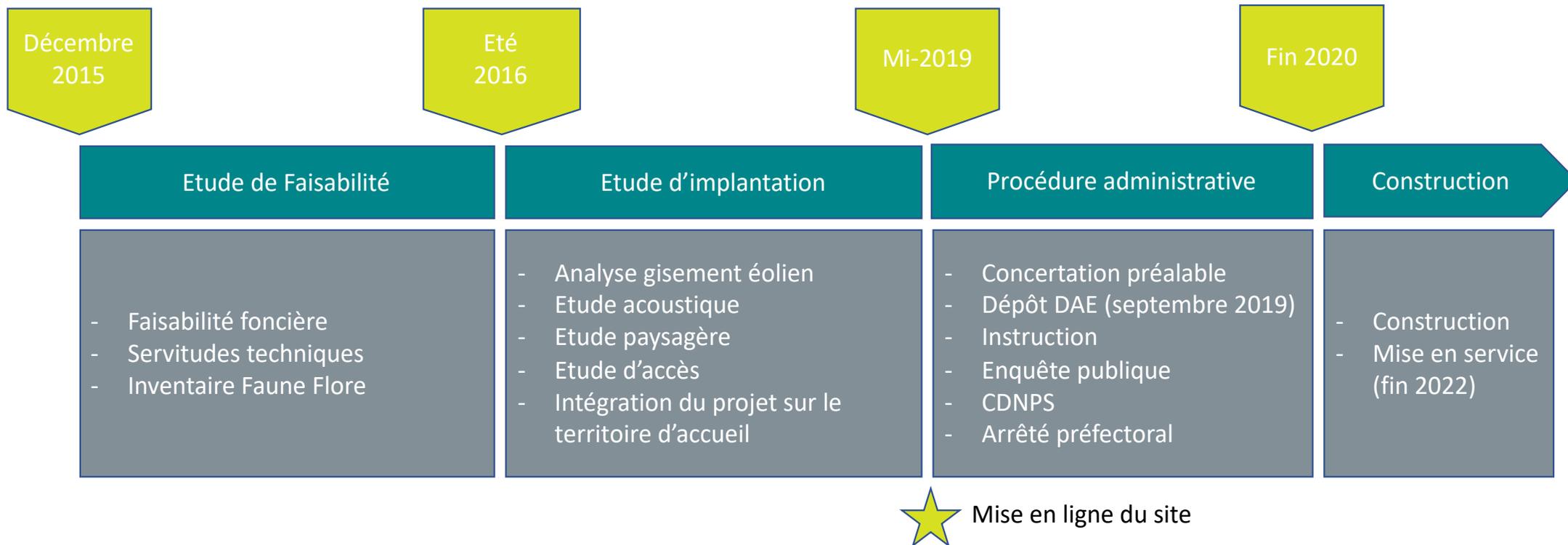
L'implantation retenue

L'ensemble des données collectées (habitations, faune, flore, réseaux, vent, etc.) ont conduit à retenir une implantation de 6 éoliennes.

Sur la carte ci-dessous, les nouvelles éoliennes en projet sont représentées par le pictogramme 



CALENDRIER



L'étude acoustique

Du fait de la présence du parc éolien du Minerai, nous avons déjà une bonne connaissance de l'ambiance acoustique du secteur. Des études complémentaires ont toutefois été effectuées pour mesurer l'environnement sonore à proximité de la zone d'implantation.

Ces mesures acoustiques permettront de s'assurer que l'effet sonore des éoliennes ne dépasse pas les niveaux d'émergence réglementaires au droit des habitations : 3 dB la nuit et 5 dB le jour.

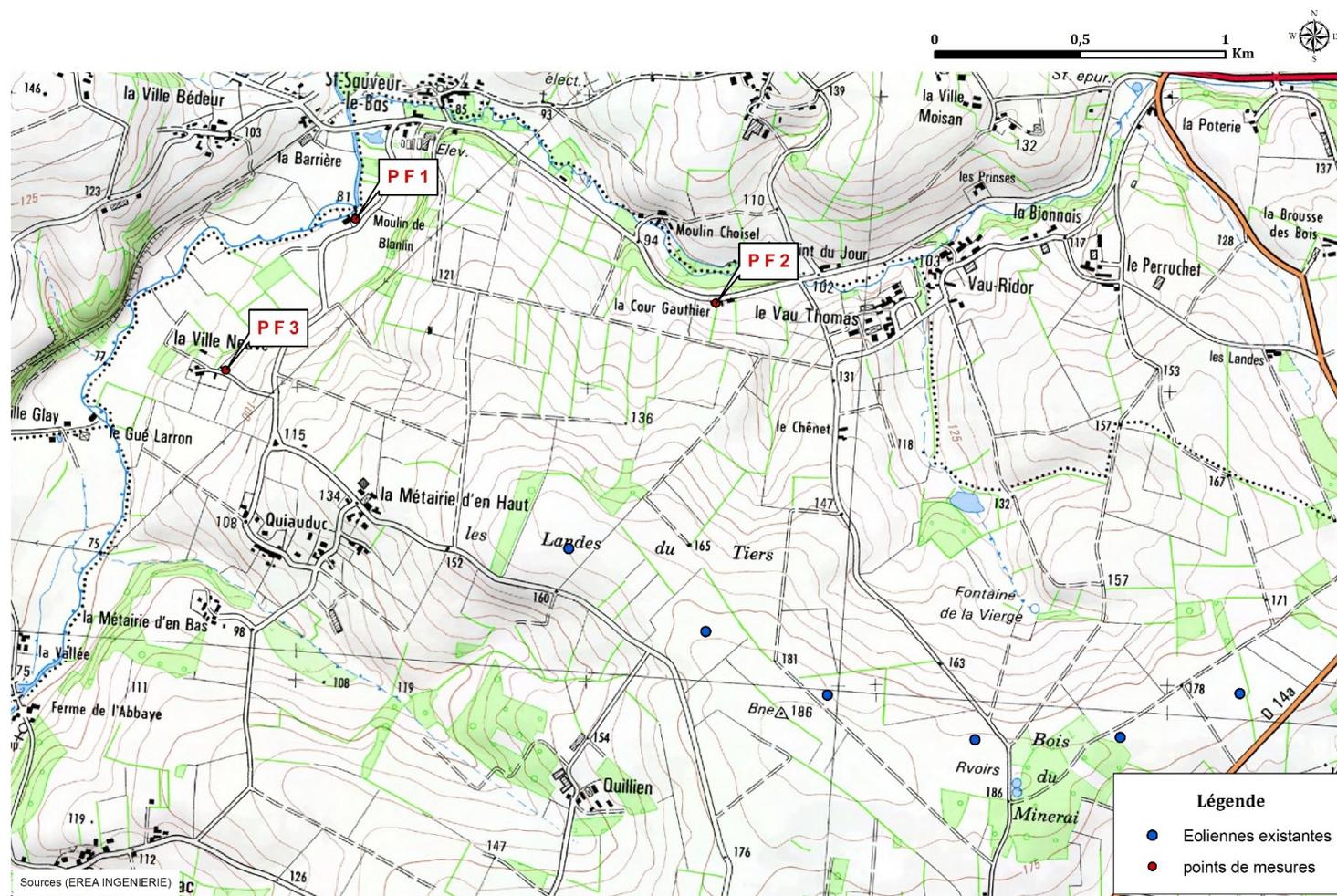
Les études environnementales

Un bureau d'études indépendant a réalisé l'ensemble des expertises de terrain sur la faune et la flore.

Un inventaire des espèces animales et végétales a été réalisé sur le site et ses abords. Ce diagnostic a permis d'identifier les enjeux environnementaux au sein de la zone d'étude et d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux.

Les études de vent

Les données disponibles sur le secteur de La Ferrière confirment un potentiel de vent favorable au développement de projets éoliens.



Résumé du projet

Enjeux paysagers

Des études paysagères sont réalisées pour identifier les points remarquables du territoire : le relief et les lignes de force du paysage, le patrimoine bâti classé, les parcs éoliens existants et tout autre élément marquant afin de proposer une intégration cohérente des éoliennes dans le paysage.

À proximité des deux zones d'études, nous pouvons déjà identifier plusieurs éléments à prendre en compte dans l'intégration paysagère des éoliennes :

- le parc éolien existant Le Minerai (8 éoliennes)
- la ligne de crête perpendiculaire à la vallée du Lié
- les multiples vallées et micro-vallons
- un réseau hydrographique diffus

Pour homogénéiser ce nouveau parc situé en contre-bas du parc éolien existant, il a été recherché une mise à niveau des hauteurs de nacelles. Cela explique pourquoi les nouvelles éoliennes auront des mâts plus hauts (134m). Les progrès technologiques permettent également de les doter de plus grandes pales (65m), captant plus de vent et produisant plus d'énergie par éolienne. La hauteur totale des nouvelles éoliennes serait donc de 199 m.

Voir la carte grand format page suivante.



RECOMMANDATIONS



Tenir compte des vues depuis les hameaux proches les plus sensibles et depuis le bourg de la Ferrière.

S'appuyer sur la topographie locale pour rechercher une cohérence dans les altitudes sommitales des éoliennes.



Haies, boisements et arbres : Préserver au maximum les structures végétales d'intérêt, particulièrement le linéaire bocager et les arbres isolés.

Rechercher un motif d'implantation le plus simple possible, sur une seule ligne suivant la courbe du parc existant et de la ligne de crête. Rechercher une interdistances homogène entre les éoliennes.



Dans la mesure du possible, éloigner les implantations du talweg.

Enjeux paysagers



RECOMMANDATIONS



Tenir compte des vues depuis les hameaux proches les plus sensibles et depuis le bourg de la Ferrière.



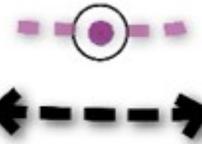
Hales, boisements et arbres :
Préserver au maximum les structures végétales d'intérêt, particulièrement le linéaire bocager et les arbres isolés.



Dans la mesure du possible, éloigner les implantations du talweg.



S'appuyer sur la topographie locale pour rechercher une cohérence dans les altitudes sommitales des éoliennes.



Rechercher un motif d'implantation le plus simple possible, sur une seule ligne suivant la courbe du parc existant et de la ligne de crête.
Rechercher une interdistance homogène entre les éoliennes.

Résumé du projet

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Pour voir le jour, un parc éolien doit se voir accorder une autorisation environnementale délivrée par le préfet.

Cette autorisation prend la forme d'un arrêté préfectoral signé par le Préfet du département, à l'issue d'une procédure d'instruction par l'ensemble des services de l'Etat compétents, et de la consultation des communes et des habitants.

L'instruction administrative

Les différents services de l'Etat (DREAL, DDTM, ARS...) donnent leur avis sur le dossier. Une vingtaine de services seront consultés dans le cadre de l'instruction. La DREAL rendra un rapport récapitulant les étapes précédentes et statuant sur le projet.

L'enquête Publique

A la fin du processus d'examen, une Enquête Publique a lieu pendant minimum un mois dans les mairies concernées par le projet. Un Commissaire Enquêteur recevra alors, lors de plusieurs permanences, les personnes désirant s'informer et échanger sur le projet. Suite à cette Enquête Publique, le Commissaire Enquêteur émettra un avis.

Les conseils municipaux des communes se situant dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet sont aussi consultés sur le projet.

CONCERTATION

Préalablement au dépôt de la demande d'autorisation environnementale (DAE) nécessaire à l'implantation du parc éolien, P&T Technologie a souhaité mettre en place une concertation préalable afin de permettre un échange autour du projet éolien des Landes du Tiers.

C'est à celle-ci que les habitants, sont invités à participer en consultant le présent document et en s'exprimant du jeudi 27 juin au lundi 15 juillet 2019 via le site internet <http://landesdutiers.eolien.bzh/> ou par courrier à P&T Technologie.

L'ensemble des contributions envoyées seront traitées et feront l'objet d'un compte-rendu qui sera disponible sur ce même site internet.

La Commission de la Nature, des Sites et des Paysages

La Commission de la Nature, des Sites et des Paysages
L'instruction se termine par l'examen du projet par les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Composée de représentants de services de l'Etat, d'élus des collectivités territoriales, de personnalités qualifiées en matière de protection des sites ou du cadre de vie, cette commission est chargée d'émettre un avis sur les projets. Elle concourt à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

La décision finale est prise par le Préfet du département par arrêté préfectoral sur la base des différents avis formulés au cours de la procédure d'instruction.

Le projet en images

Nous avons souhaité vous permettre de mieux comprendre visuellement, depuis plusieurs points de vue, quelle visibilité il pourra y avoir des éoliennes. Pour cela nous recourons aux photomontages qui sont normés et sont également présentés aux services de l'Etat lors de l'instruction du dossier.

Un photomontage est une insertion d'éoliennes aux paramètres géométriques et d'implantation connus dans une photographie du paysage. On obtient alors une image réaliste des éoliennes d'un point de vue paysager.

Les éoliennes représentées dans les photomontages ont les caractéristiques dimensionnelles suivantes :

- ⊙ Hauteur de mât : 134 ou 135 mètres
- ⊙ Hauteur totale des éoliennes : 198 ou 199,5 mètres

Sur ces images, lorsqu'elles sont visibles, les éoliennes du parc existant du Minerai, et les éoliennes en instruction (portées par un autre développeur, mais non encore autorisées) de Péhart sont représentées.

Nous vous présentons dans les pages suivantes 5 photos depuis des points de vue différents que vous pouvez également consulter sur le site internet :

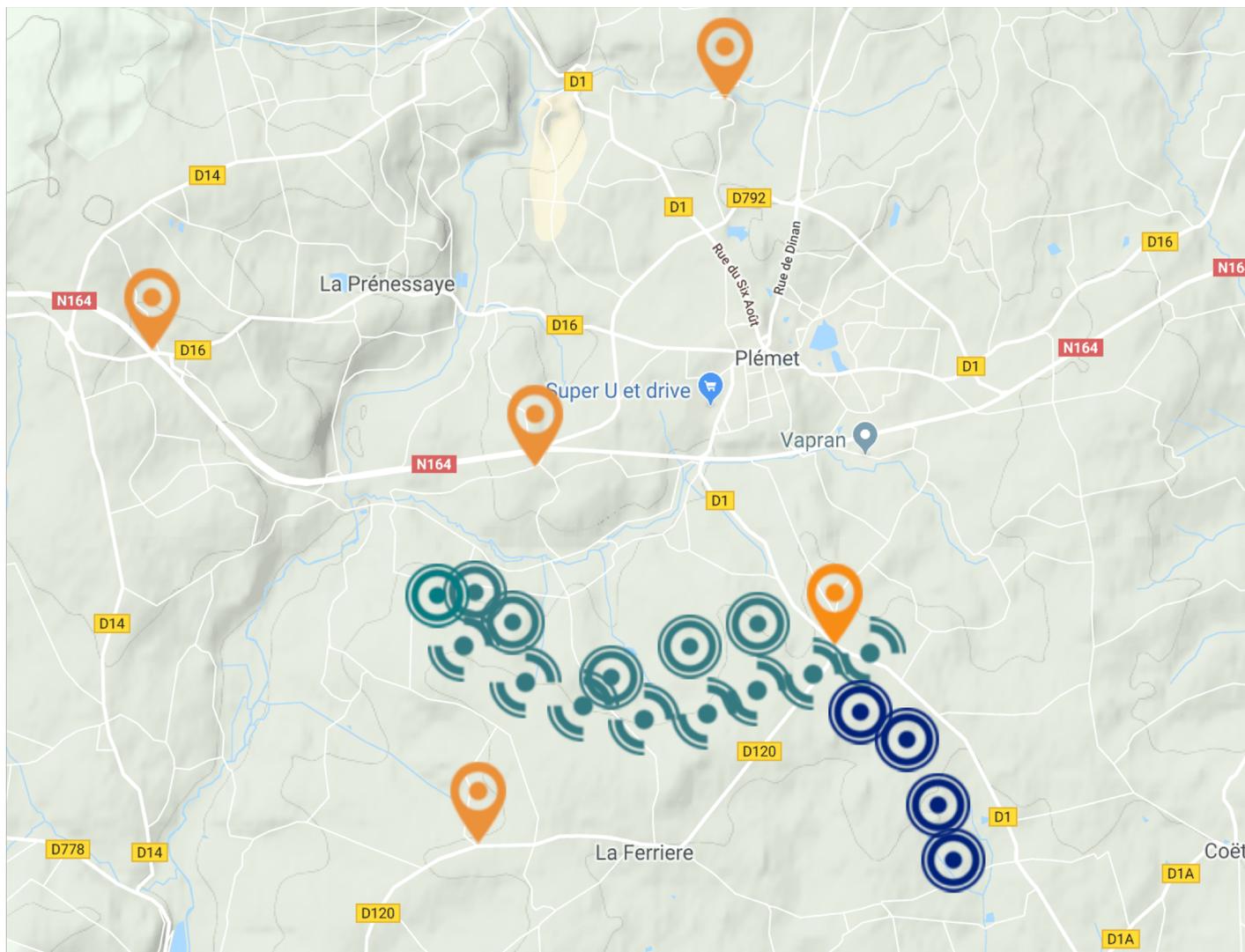
<http://LandesDuTiers.eolien.bzh>



Flashez ce code pour consulter le site internet
depuis votre tablette ou smartphone

Le projet en images

La galerie de photomontages ici présentée propose plusieurs vues depuis des points de vue différents qui sont matérialisés sur la carte ci-dessous.



Les éoliennes 1 à 6 du **projet de Parc éolien Les Landes du Tiers** sont représentées par ces pictogrammes sur la carte :



Les **éoliennes existantes 1 à 8** du Parc éolien Le Minerai sont représentées par ces pictogrammes sur



Les éoliennes 1 à 4 du projet de Péhart, en instruction (non encore autorisées), sont représentées par ces pictogrammes sur la carte :



Les points de prises de vue des photomontages sont représentées par ces pictogrammes sur la carte :



Vue depuis le croisement RD1 et RD120

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 615 mètres

Cette vue illustre la perception du parc éolien depuis le croisement entre la RD1 et la RD120, à l'extrême Est du périmètre immédiat.

Vue filaire



Vue réaliste



Vue depuis la RD120

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 1 516 mètres

Vue depuis la RD120 (et le hameau « la Belle Alouette »), au croisement avec la route de desserte du hameau « le Quillien », entre la croix et le poste électrique.

Vue filaire



Vue réaliste



Vue depuis le hameau le Bos Josselin

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 1 334 mètres

Vue depuis le coeur du hameau « le Bos-Josselin », à la fourche, à proximité des conteneurs de tri.

Vue filaire



Vue réaliste



Vue depuis le hameau de Billiac

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 3 013 mètres

Vue depuis la RN164, vers l'Est, avant le franchissement de la RD16 au niveau du lieu-dit « le Billiac ».



Vue filaire

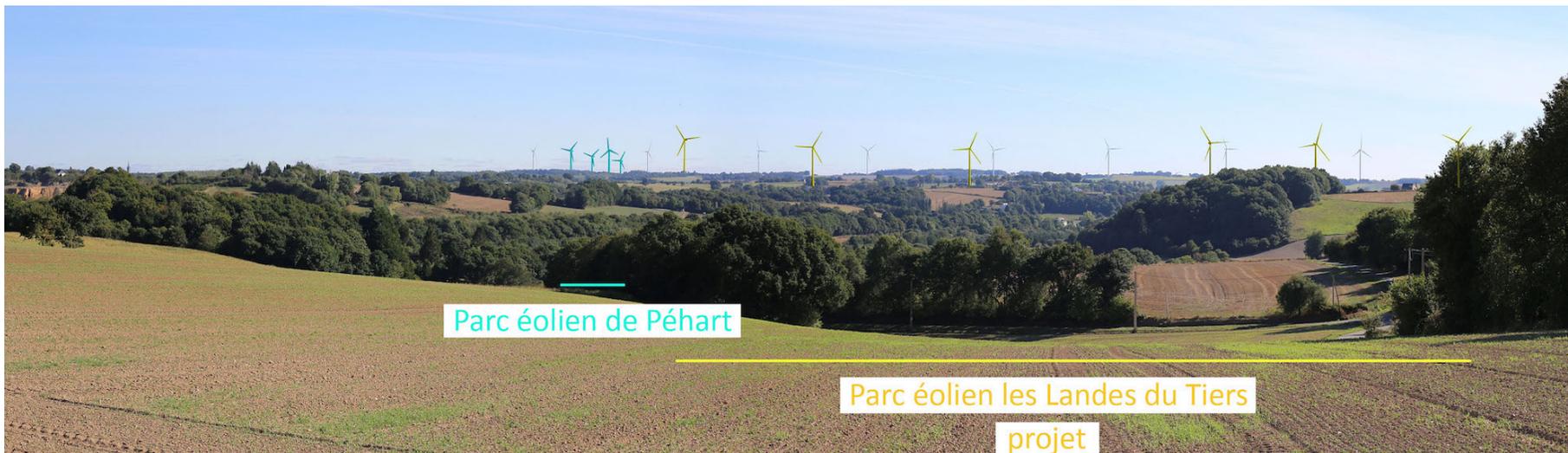


Vue réaliste

Distance à l'éolienne la plus proche du parc éolien : 4 080 mètres

Cette vue illustre la perception du parc éolien depuis la RD14, en ligne de crête, et depuis les reliefs du massif du Mené. La prise de vue se situe entre St-Sauveur-le-Boulaie et le Bas des Landes, au niveau de l'intersection avec la route de desserte du lieu-dit « Beau-Soleil ».

Vue filaire



Vue réaliste

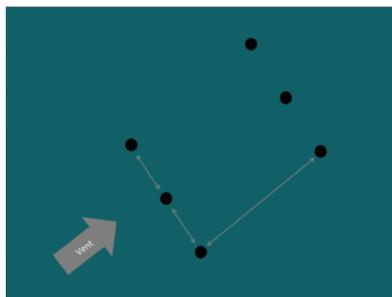


L'énergie éolienne

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le vent fait tourner les pales qui transforment l'énergie mécanique en énergie électrique. Celle-ci est ensuite injectée sur le réseau et distribuée aux consommateurs alentours.

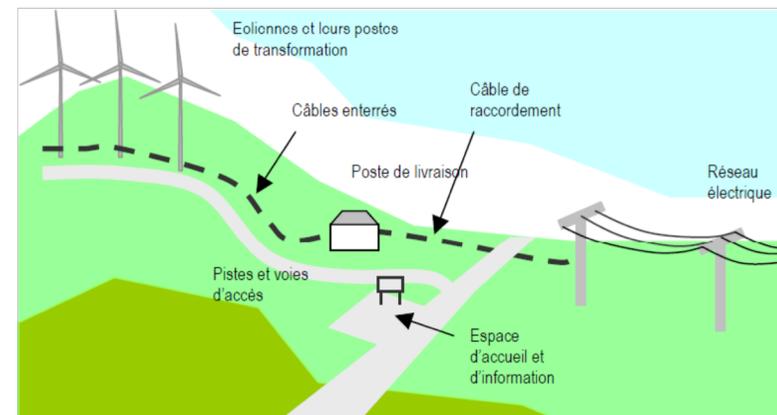
Un parc éolien produit une électricité renouvelable et non délocalisable à partir d'une ressource gratuite et inépuisable : le vent.



Une optimisation de l'énergie éolienne

Pour favoriser le fonctionnement optimal des éoliennes, il faut pouvoir les implanter face aux vents dominants. C'est ainsi que la production peut être optimisée, en respectant en outre des distances entre chaque éolienne pour éviter les turbulences.

Vous pouvez trouver davantage d'information sur l'énergie éolienne sur le site <http://energiedemain.fr>



DEVELOPPEMENT D'UN PROJET

Développement				Construction	Exploitation technique et commerciale		
2 ans	2 à 3 ans	1 à 2 ans		1 an	20 à 30 ans		
Etude de faisabilité <ul style="list-style-type: none"> • Identification des sites • Analyse foncière • Faisabilité technique (servitudes) 	Projet <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études techniques (Faune, Flore, Acoustique, Paysagère, vent, sol, raccordement électrique...) • Information et concertation • Dépôt de la demande d'autorisation – dossier ICPE – 	Instruction <ul style="list-style-type: none"> • Consultation du dossier par une 20aine de services de l'État • Compléments éventuels demandés par les services instructeurs • Mise à disposition du dossier pendant l'enquête publique • Recueil des avis des habitants 	Vente de l'électricité <ul style="list-style-type: none"> • Appel d'offre • Contrats d'achat d'électricité de gré à gré 	Gestion de chantier <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise d'ouvrage • Renforcement des chemins d'accès • Enterrement du réseau inter-éolien • Montage des éoliennes • Raccordement au réseau EDF 	Maintenance <ul style="list-style-type: none"> • Télésurveillance • Maintenance préventive et curative • Entretien des abords du parc éolien 	Démantèlement <ul style="list-style-type: none"> • Remise en état du site • Démantèlement du parc éolien 	Repowering <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un nouveau projet

L'énergie éolienne

IDEES RECUES

Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes sont soumises à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) qui fixe les mesures propres à prévenir les impacts sur l'environnement et le voisinage : obligation d'implanter les éoliennes à plus de 500 mètres des zones destinées à l'habitation, niveau de bruit fixé par l'arrêté préfectoral d'autorisation (+3dB la nuit et +5dB le jour par rapport au bruit ambiant).

En cas de dépassement des niveaux sonores, des actions correctrices sont imposées : arrêt ponctuel ou freinage des éoliennes.

Les éoliennes font l'objet de perfectionnements techniques constants : diminution de la vitesse de rotation des pales, engrenages de précision silencieux, montages des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle...

Y aura-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?

L'ADEME, dans un rapport d'avril 2013 conclut que « la fixation du prix de l'immobilier obéit à un ensemble de règles très complexes, dont la première demeure la loi de l'offre et de la demande. »

Dans ce contexte, et face à la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, les élus tentent de développer des alternatives pour développer leur territoire et attirer de nouveaux habitants.

Un parc éolien qui génère des retombées économiques substantielles sur le long terme offre une opportunité unique pour redynamiser le territoire et élargir les services à la population (tourisme, éducation, patrimoine, emploi, services de santé, ...) qui jouent un rôle capital dans l'estimation de la valeur des biens immobiliers.

Ces retombées peuvent contribuer de manière significative à l'amélioration de l'attractivité d'un territoire : c'est le cas pour de nombreuses communes, dont les retombées économiques générées par le parc éolien ont permis entre autres de rénover des logements locatifs, moderniser l'école primaire communale et d'offrir un service de garde d'enfants dans le village, tout en baissant la taxe d'habitation.

Y aura-t-il des infrasons ?

L'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a mené des études dont les résultats publiés en mars 2017 précisent que les données disponibles ne permettent pas d'attester de l'existence d'effets sanitaires liés au bruit des éoliennes.

Les éoliennes génèrent des infrasons principalement du fait de leur exposition au vent et accessoirement du fonctionnement de leurs équipements. A noter que les infrasons ainsi émis sont faibles comparés à ceux de notre environnement habituel.

On appelle infrasons les sons inférieurs à une fréquence de 20 Hertz et donc inaudibles par l'Homme. Ils peuvent être d'origine naturelle ou technique (orages, chutes d'eau, circulation routière, chauffage, bâtiments, pylônes...).

Les éoliennes peuvent-elles impacter la bonne réception du signal TV ?

Dans certains cas, des phénomènes de perturbation des ondes hertziennes peuvent être générés par le passage des pales entre le signal TV hertzien et le poste de réception (TV). Si de telles perturbations sont observées autour d'un parc éolien, des solutions techniques pour rétablir la bonne réception TV sont mises en œuvre (aux frais de P&T Technologie).

Pourquoi les éoliennes sont-elles parfois arrêtées ?

Si une éolienne est à l'arrêt, ceci peut être dû à :

- des travaux d'entretien et de reconfiguration du réseau de distribution ou de transport d'électricité, opérations de maintenance ou de réparation des éoliennes.
- un vent insuffisant ne permet pas la mise en route des éoliennes (vitesse de vent minimale nécessaire : 2 à 3 m/s).
- des raisons environnementales (limitation des niveaux de bruit incidents, des effets stroboscopiques, des impacts sur les chiroptères, etc.) qui peuvent nécessiter ponctuellement le bridage ou l'arrêt d'une ou plusieurs éoliennes.

Qui sommes-nous ?

Ce projet est développé par P&T Technologie.

P&T Technologie

P&T Technologie SAS est un bureau d'études en charge du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens. Basé à Vern-sur-Seiche, en Bretagne depuis le début de son activité en 2001. P&T Technologie appartient depuis 2010 au groupe Energiequelle et est dirigé depuis 2012 par Robert Conrad.

Energiequelle est un groupe familial (200 employés en Allemagne) spécialiste depuis 1997 de la production d'énergie renouvelable décentralisée :

- 24 parcs photovoltaïques (47 MW)
- 10 postes sources (645 MW)
- 650 éoliennes (1000 MW)
- 4 installations biogaz (2,5 MW)

Energiequelle accompagne également les communes dans la mise en place de leur autonomie énergétique entièrement renouvelable (exemple de la commune de Feldheim en Allemagne).

Plus d'informations sur P&T Technologie sur notre site Internet : <http://www.pt-technologie.fr>

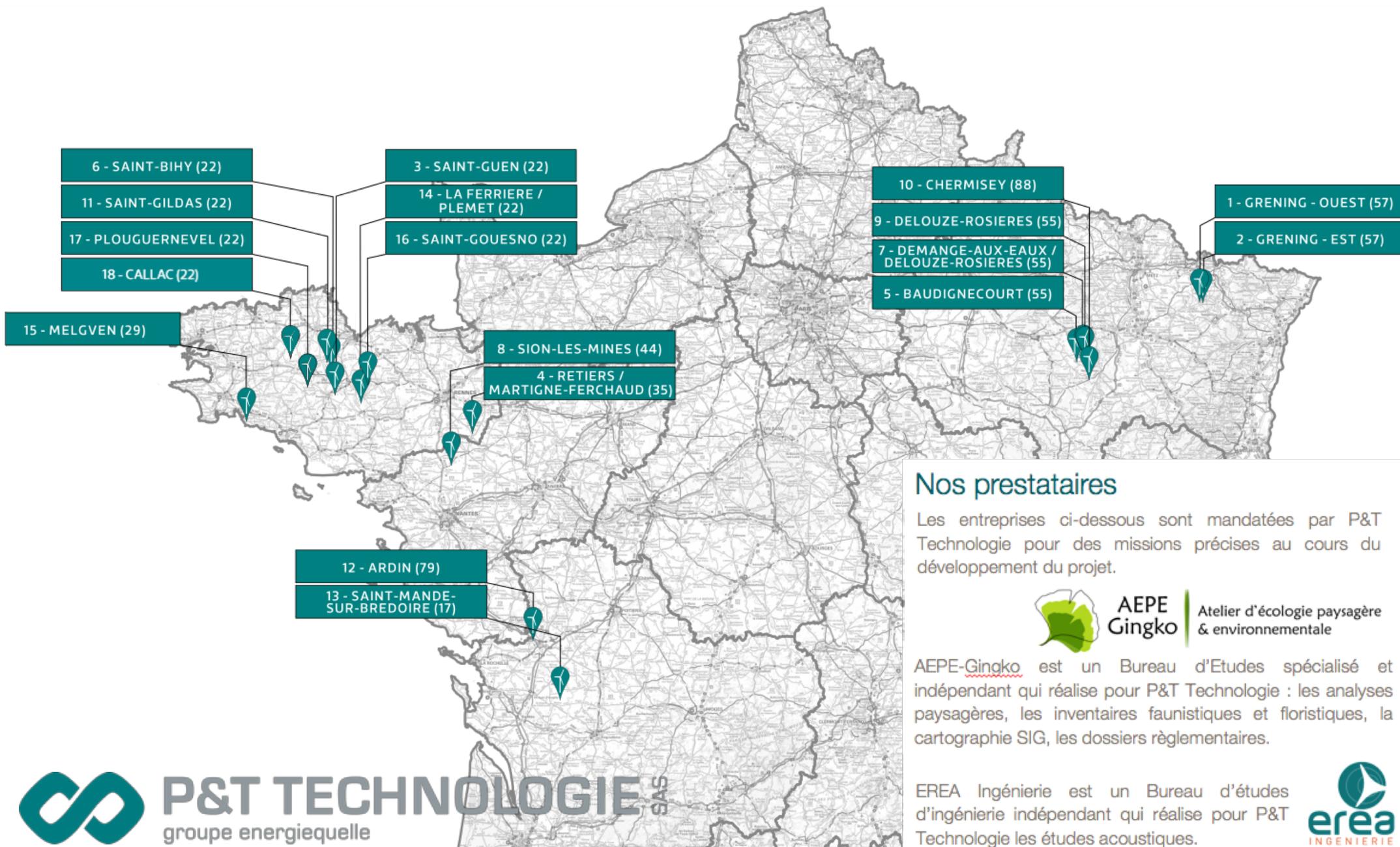


En France, P&T Technologie c'est :



La personne responsable du projet pour P&T Technologie est Anne COUETIL. Vous pouvez le contacter via le formulaire de contact sur le site internet <http://LandesDuTiers.eolien.bzh>

Qui sommes-nous



Parc éolien Les Landes du Tiers

P&T Technologie
Parc éolien Les Landes du Tiers
Val d'Orson – Rue du Pré Long
35770 Vern-sur-Seiche

<http://landesdutiers.eolien.bzh/>